

7 JOURS

PETITES AFFICHES DE BRETAGNE

SAINT-MALO

Convention des entreprises
pour le climat

LORIENT

La prévention au tribunal
de commerce

N°5175

29 avril 2023

Prix : 2 €

7jours.fr



L'EXPERT-COMPTABLE DE 2030

Gwennog
Grall

président de l'Ordre
régional des experts-comptables
(CROEC Bretagne)

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS BRETONS

NOTRE SÉLECTION DE BUREAUX

Tourny Meyer, spécialiste de l'immobilier d'entreprise.

Trouver des locaux est un choix stratégique. Nos consultants vous accompagnent dans la recherche de nouveaux bureaux. En faisant appel à nos experts, vous bénéficiez de leur connaissance du terrain et des meilleures opportunités du marché. Retrouvez l'intégralité de nos offres sur tournymeyer.fr.



EXCLUSIVITÉ | LA RUCHE ATALANTE VIASILVA

Pied de métro ligne B

- Offre servicielle importante
- Lancement travaux : décembre 2023

21 280 m² div. 1 000 m²



EXCLUSIVITÉ | ILÔT BEAUMONT EURORENNES

Pied de gare LGV et métro

- Immeuble emblématique
- Livraison prévisionnelle : septembre 2023

4 382 m² div. 480 m²



EXCLUSIVITÉ | HOCHÉ HYPER CENTRE-VILLE

Dernière opportunité

- Bien rare
- Plateau de bureaux atypique

65 m²



NORD DE RENNES SAINT-GRÉGOIRE

Proche accès 4 voies

- Bâtiment indépendant
- Bon ratio parking

645 m²



CENTRE HISTORIQUE RENNES CENTRE

Proche du métro

- Bureaux rénovés
- Disponibilité immédiate

116 m²



ESPACE PERFORMANCE SAINT-GRÉGOIRE

Au sein d'un parc tertiaire

- Plateau de bureaux aménagé cloisonné
- Bon ratio parking

370 m²



Conseil en
**IMMOBILIER
d'AVENIR**

02 23 40 88 88 - rennes@tournymeyer.fr

LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES •

RENNES | BREST | LORIENT/VANNES | NANTES | BORDEAUX | BAYONNE | TOULOUSE | MONTPELLIER

Tourny Meyer, 318 rue de Fougères, Immeuble le Noven, 35 700 RENNES - Transaction sur immeubles et fonds de commerce (loi Hoguet) - conseil en stratégie immobilière de locaux professionnels - CPI N° 3502 2018 000 028 970 délivrées par la CCI d'Ille et Vilaine - Garantie financière : GALIAN 89 rue de la Boétie, 75008 PARIS pour un montant de 120 000 € - La société Tourny Meyer ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.



SOMMAIRE

7 JOURS

Les petites affiches de Bretagne,
N° 5175

ÉDITÉ PAR « 7jours »

SAS au capital de 54 000 €

SIÈGE SOCIAL :

1 rue la Chalotais, 35000 RENNES

TÉL. 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr

E-MAILS : contact@7jours.fr

redaction@7jours.fr

ADRESSE POSTALE : BP 8033

35103 RENNES Cedex 3.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Guillaume LALAU

DIRECTRICE :

Olivia CLAUDEVILLE

RÉDACTRICE EN CHEF :

Laora MAUDIEU

JOURNALISTES :

Karine BARBÉ

Djamel BENTALEB

Suzanne BRUNEAU

DIRECTION ARTISTIQUE :

David PEYS

MAQUETTISTE :

Steven ISRAEL

PUBLICITÉ :

Olivia CLAUDEVILLE

ANNONCES LÉGALES

& ABONNEMENTS :

Angélique AUBRY - Gwenaëlle MOURIÈRE

annoncelegale@7jours.fr

PRÉSIDENT HONORAIRE :

Jean-Jacques BRÉE

N° CPPAP 0226 1 83943

ISSN 2025-6078

RCS Rennes 589 200 344

IMPRESSION :

Corlet Roto 53300 Ambrières-Les-Vallées

Dépôt légal à parution

HEBDOMADAIRE : Parution le samedi

PRIX DE VENTE UNITAIRE : 2 €

ABONNEMENT 1 AN : 58 €

(TVA incluse) : couplage journal + site

internet.

Membre de RésosHebdoEco.



Actualité p/04

- Visite ministérielle
- Carnets / Brèves

Économie p/08

- Brèves
- Tribunal de commerce de Lorient
- Convention des entreprises pour le climat à Saint-Malo
- La Fondation Bardon
- Club BNI Fougères
- REP Bâtiment

Focus p/20

- Gwennog Grall, président du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Bretagne

Expertise p/26

- Jours fériés : quels droits pour les salariés ?

Art de vivre p/28

- Lecture
- Brèves
- Restaurant Bvañ à Vannes

Annonces légales p/34



Handicap Visite ministérielle de Kerpape

Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des personnes handicapées, s'est rendue dans le Morbihan le 20 avril dernier pour visiter le centre de Kerpape (**Ploemeur**) ainsi qu'un centre médico-social à Grand-Champ.



Geneviève Darrieussecq, guidée par Jean-Marc Le Ravallec, directeur délégué et directeur par intérim, a également pu découvrir le «*Réhab-lab*» du centre de Kerpape. Une sorte de fab-lab unique où les patients peuvent créer eux-mêmes leurs propres dispositifs «*d'aides techniques*» grâce aux technologies de l'impression 3D.

La matinée s'est achevée par une rencontre avec l'équipe de CoWork'Hit, le centre d'innovation, d'expertises et de moyens au service du handicap. «*De riches échanges aussi sur l'innovation qui y est développée dans le cadre des aides techniques. Merci et bravo !*», s'est félicitée Geneviève Darrieussecq

Dans l'après-midi la ministre a découvert l'établissement public médico-social de la Vallée du Loch à Grand-Champ, a visité un logement du dispositif «*Domiciles groupés et accompagnés*», avant un échange autour des politiques publiques communales et du handicap.

La ministre déléguée chargée des personnes handicapées, Geneviève Darrieussecq, était en déplacement officiel le jeudi 20 avril au matin au centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles de Kerpape à Ploemeur. Auréolé d'une réputation nationale, le centre mutualiste de Kerpape rassemble 650 professionnels représentant 70 métiers au service de 400 patients. Leur objectif commun : acquérir de l'autonomie.

La ministre a débuté sa visite par l'unité d'hospitalisation et le service de kinésithérapie/ergothérapie des blessés médullaires (lésions de la moelle épinière), visite durant laquelle elle a pu échanger avec les professionnels et patients.





© DR

Fédération des offices de tourisme de Bretagne

Erven **Léon**
nouveau président

Bernard Delhaye a passé le flambeau à Erven Léon lors de l'assemblée générale de la Fédération des offices de tourisme de Bretagne qui rassemble une soixantaine d'offices de tourisme de la Bretagne historique.

Jusqu'alors à la tête de l'office de tourisme de Perros-Guirec (22) et maire de la commune, Erven Léon est connu pour ses engagements à ADN Tourisme et à l'ANETT.

Le nouveau bureau est composé de :

- Vice-présidente déléguée et Vice-présidente Ressources Humaines : Sophie Lathuillière, (Office de Tourisme de Saint-Quay-Portrieux) ;
- Vice-président du collège des directions : Eric Vighetti, (Office de Tourisme Quimper Cornouaille) ;
- Vice-président aux Finances : Pierre-Alexis Blévin (Office de Tourisme de Pléneuf-Val-André) ;
- Trésorier Adjoint : Patrick Celton, (Office de Tourisme Dinard Côte D'Émeraude) ;
- Secrétaire Général : Jean-Patrick Philippe, (Office de Tourisme Lorient Bretagne Sud Tourisme) ;
- Secrétaire Adjoint : Arnaud Burel, (Office de Tourisme Golfe du Morbihan Vannes Tourisme) ;
- Représentants des directions : Gwénola De Araujo, (Office de Tourisme de Pontivy Communauté), et Aline Triballier, (Office de Tourisme Binic Etables-sur-Mer).



© DR

Conseil régional de l'Ordre des géomètres experts

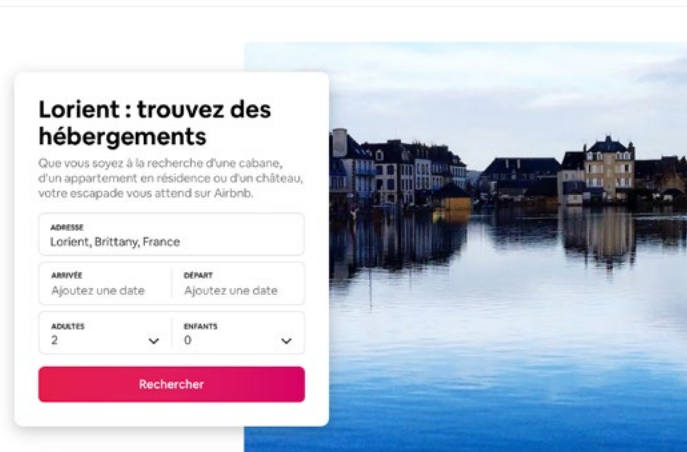
David **Nicolas**
nouveau président

Comme tous les deux ans, les géomètres-experts de Bretagne se sont réunis pour renouveler un tiers des élus qui composent le conseil régional. Les 116 géomètres-experts des Côtes-d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan ont élu David Nicolas au poste de président du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts lors de l'assemblée générale qui s'est tenue les 13 et 14 avril à Silfiac (56). A la tête du bureau d'études Nicolas & Associés installé dans le Morbihan, David Nicolas a été élu par ses pairs pour représenter la profession jusqu'en 2025. Il a profité de cette occasion pour rappeler que les géomètres-experts se tiennent aux côtés des élus, des institutions et des promoteurs pour les aider à appréhender l'objectif de zéro artificialisation nette.

Airbnb lance l'enregistrement obligatoire à Lorient



©DR



Après Saint-Malo en décembre 2021 et 190 autres villes en France, Airbnb annonce le lancement de l'enregistrement obligatoire à Lorient pour favoriser un développement responsable des locations de courte durée. L'enregistrement a pour objectif de faciliter les actions de contrôle des meublés de tourisme par les villes (vérification de la légalité des mises en location et du respect de la limite à 120 nuitées par an pour les résidences principales, vérification des autorisations de changement d'usage pour la location de résidences secondaires, etc.).

L'enregistrement obligatoire sera déployé sur la commune en deux étapes :

- Depuis le 30 mars 2023, tous les hôtes créant une nouvelle annonce de logement entier loué en courte durée sur Airbnb doivent obtenir et afficher un numéro d'enregistrement sur leur annonce pour accueillir des voyageurs.
- À partir du 30 juin 2023, la procédure d'enregistrement obligatoire sera étendue à l'ensemble des annonces déjà existantes de logements entiers loués en courte durée de la ville et les annonces de meublés non enregistrées seront supprimées.

Une hausse de la DGF de 0,34% pour le Morbihan

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des EPCI du Morbihan augmente de 0,34%, soit 320 millions d'euros. Près de 92% de communes et 84,6% des intercommunalités seront concernées en 2023. Un soutien de 4 milliards d'euros en faveur de l'investissement local a également été décidé dont un fonds vert pour la transition écologique de 2 milliards d'euros.

Le gouvernement a décidé de maintenir l'indexation des bases de fiscalité locale sur l'inflation. Ainsi, en 2023, les valeurs locatives des locaux assujettis aux taxes foncières et à la CFE seront augmentées de 7,1% (hors locaux professionnels).

La hausse de la TVA en 2023 devant être supérieure à 5%, elle participera aussi à la hausse générale des recettes.

L'ensemble des collectivités territoriales bénéficie également de la baisse de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), abaissée au minimum autorisé par le droit européen.

Avec le « bouclier tarifaire » et « l'amortisseur électricité », certaines collectivités voient la hausse de leurs dépenses d'électricité plafonnée à 15% et/ou la prise en charge directe par l'État d'une partie du prix de l'électricité.



GUIDE PRATIQUE

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Mars 2023

©DR

Eau potable L'usine Vilaine Atlantique inaugurée



Après 7 ans de travaux de modernisation et réhabilitation, la nouvelle usine d'eau potable du Drezet (56), désormais baptisée Vilaine Atlantique, a été inaugurée le 14 avril. Située au carrefour de trois départements : le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Atlantique, l'usine de production d'eau potable de Vilaine Atlantique peut fournir jusqu'à 90 000 m³ pour alimenter un vaste secteur allant de Saint-Nazaire à Vannes en passant par La Baule, Redon et bientôt Rennes, alimentant près d'un million d'habitants, en période estivale. Ce programme lancé en 2016 représente un montant de 22 millions d'euros auquel l'agence de l'eau Loire-Bretagne a participé à hauteur de 6 millions d'euros et le Conseil Départemental du Morbihan, sous forme d'une subvention, à hauteur de 100 000 euros. L'usine est la pierre angulaire des projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable du sud de la Bretagne : un aqueduc reliant les usines d'eau potable de Vilaine Atlantique à Férel et de Villejean à Rennes (mise en service début 2024) et l'écluse anti-salinité au barrage d'Arzal.

Appel à projets « Industrie Zéro Fossile »

5 lauréats bretons

Début avril Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, ont annoncé de nouveaux soutiens à la décarbonation de l'industrie, à travers France 2030, en dévoilant les lauréats de l'appel à projets « Industrie Zéro Fossile » (IZF). 56 lauréats sont soutenus pour près de 225 millions d'euros.

Parmi eux, cinq entreprises bretonnes : Engie Énergie Services à Berric (56), Loudéac (22) et Maen Roch (35), la société laitière de Vitré (35) et SPV Carbone à Guipavas (29). Opéré par l'ADEME, cet appel à projets lancé en 2022 vise prioritairement le déploiement rapide de projets permettant des réductions de gaz à effets de serre par la réduction du recours aux énergies fossiles. Le premier volet d'IZF tend à soutenir la production de chaleur à partir de biomasse. C'est dans cette catégorie que les entreprises bretonnes ont été distinguées. Un deuxième volet soutient les projets d'envergure d'efficacité énergétique et d'évolution des procédés. Le troisième et dernier volet concerne les petits projets de décarbonation portés par les PME et ETI.



ILLE-ET-VILAINE

Loutipi propose un van aménagé 100% électrique

L'agence Loutipi, basée à Combourg, étoffe sa flotte avec un nouveau van aménagé 100% électrique, d'une autonomie de 330 kilomètres. Disponible dès le mois de juin, cette offre reste encore peu développée en France. Pour répondre au mieux aux attentes en termes d'équipements et de services, l'aménagement de ce nouveau véhicule a été pensé avec un groupe d'utilisateurs dans le cadre d'un atelier de design coopératif. Des voyageurs, des producteurs locaux, des architectes, une concession automobile et des acteurs du tourisme (l'office de tourisme de Saint-Malo, la chaîne de camping Les Castels) ont été associés pour imaginer l'aménagement. Le choix de fournisseurs d'équipements bretons, comme Exokit pour les meubles à Saint-Brieuc (22), est aussi privilégié. La conception sera réalisée en interne. Loutipi lance ainsi sa nouvelle activité d'aménagement de vans, sous la marque Yakavan Pays de Saint-Malo.



MORBIHAN

Medaviz donne accès à un médecin aux étudiants d'Eductive

Medaviz, éditeur de solutions numériques pour les acteurs de la santé créé à Vannes (56) en 2014, a été choisi par Eductive, réseau d'enseignement supérieur privé rassemblant 10 000 étudiants, pour faciliter l'accès aux soins grâce à la télé-médecine. Via l'application, les étudiants peuvent bénéficier d'une télé-consultation, 7 j sur 7, 24 h sur 24. « Nous sommes fiers d'accompagner Eductive en permettant à ses milliers d'étudiants de consulter facilement des médecins et des spécialistes depuis leur téléphone. Sans se déplacer, ils ont accès à notre service de réassurance médicale 24/7, qui garantit un échange sécurisé », explique Stéphanie Hervier, directrice générale de Medaviz. Selon le dernier rapport de l'Observatoire de la Vie Étudiante publié en 2020, 33% des étudiants ont déjà renoncé à consulter un médecin pour des raisons financières.

2

ILLE-ET-VILAINE

Le Roy Logistique renforce ses activités en Île-de-France

Déjà présent à Lagny-le-Sec (60), Garonor (93), Croissy Beaubourg (77) et Les Ulis (91), le groupe Le Roy Logistique, dont le siège social se trouve à Saint-Jacques de la Lande (35), poursuit son développement en région parisienne avec l'acquisition de trois sociétés : Axelis +, Speed Distribution et Team Distribution. Les nouvelles acquisitions comptent à elles trois, 67 collaborateurs et enregistrent un chiffre d'affaires de 22,2 millions d'euros en 2022. Elles interviennent pour le BtoB et le BtoC sur les marchés de l'édition, du high tech, de la cosmétique, de la mode ou encore du luxe et de la santé. « La philosophie de ce rapprochement est d'additionner les forces et de créer une synergie positive pour assurer la croissance prévue par le plan « Destination 2026 » pour l'ensemble du groupe Le Roy Logistique », souligne Patrick Sesboüé, directeur général.





MORBIHAN

Nautix, expérimente la relocalisation

Nautix fait partie de la dizaine d'entreprises volontaires pour participer à l'expérimentation menée par Bretagne développement innovation (BDI) sur la relocalisation. Basée à Guidel (Morbihan), Nautix est spécialisée dans l'injection plastique, la fabrication de peintures marines et d'équipements pour la planche à voile. La société a longtemps résisté aux délocalisations vers l'Asie mais a baissé les bras en 2010. Cependant, depuis 2020, Nautix mène une politique de relocalisation pour produire de nouveau des mâts en composite. Grâce à la Région Bretagne, ils ont « monté un projet collaboratif avec l'entreprise Fiiish (Guipavas), le laboratoire IRDL de l'UBS et l'Institut Régional des Matériaux Avancés (IRMA) à Lorient, dit Maxime Delbury, co-dirigeant de Nautix. Ce projet est en train d'aboutir et fin 2023, nous serons en mesure de proposer des mâts en composite haut de gamme. »

ILLE-ET-VILAINE

Maxi Zoo ouvre un magasin à Chantepie

Maxi Zoo, leader français et européen de l'animalerie, ouvre un magasin à Chantepie fin avril. Le nouveau point de vente est situé sur la Zone Commerciale La Pierre Blanche, à côté d'Action. Ce 6^e magasin Maxi Zoo dans le département proposera, sur une superficie de 760 m², le nécessaire et différents services pour le bien-être des animaux de compagnie.

L'enseigne, qui compte 300 magasins, accentue son maillage territorial et vise l'ouverture de plus de 40 nouveaux magasins en 2023. Maxi Zoo, filiale du géant de l'animalerie Fressnapf, enregistre un chiffre d'affaires de 427 millions d'euros en 2022.

« Malgré les nombreux bouleversements que nous connaissons depuis 2020, le marché de l'animal de compagnie poursuit sa croissance, porté par l'amour que les Français portent à leurs animaux », déclare Jan Wejbrandt, PDG Maxi Zoo France.



ILLE-ET-VILAINE

Marque Bretagne : cap des 1 000 partenaires franchi !

Suite au Comité de marque du 6 avril, la marque Bretagne a atteint le seuil symbolique de 1 000 partenaires. Le réseau, qui compte désormais 1 023 membres, affiche une croissance annuelle moyenne de 8%. Attirant de plus en plus d'acteurs créatifs et engagés, la marque Bretagne accueille des entreprises innovantes telles que La Butte et son laboratoire de fermentation, Loutipi avec son van 100 % électrique et Den.bzh, la première marque employeur régionale créée pour dynamiser le recrutement des collectivités locales. Dans cette dynamique, la marque Bretagne mise également sur l'intégration de jeunes pépites de moins d'un an d'existence, comme Ker Glenn, les Ritournailles et Chemins Détournés. Depuis 4 ans, un nouveau virage stratégique autour de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) a été amorcé, incluant l'introduction de critères de sélection RSE dans les dossiers de candidature.



Loïc
Cueff
président du tribunal
de commerce de Lorient

Tribunal de commerce de Lorient

La parole est au président

Par Djamel Bentaieb

On ne l'entend que rarement s'exprimer sur le fonctionnement de l'institution et pourtant, le président du tribunal de commerce de **Lorient** occupe un rôle central dans la vie des entreprises du Morbihan. Loïc Cueff, élu pour la première fois en 2019 à ce poste, nous ouvre les portes du tribunal et nous éclaire sur les missions de l'institution plusieurs fois centenaire.

7 Jours : Pouvez-vous nous présenter rapidement le parcours qui vous a amené à présider le tribunal de commerce de Lorient ?

Loïc Cueff : Je suis entrepreneur depuis toujours. J'ai monté ma première entreprise à 24 ans et j'ai créé une agence de marketing/communication que j'ai animée pendant près de 30 ans à Lorient. Je connais bien l'écosystème régional et le fonctionnement d'une entreprise. De là à m'investir aussi fortement dans la vie économique... En réalité, ce sont mes pairs qui m'ont incité à me présenter à cette haute fonction. Et, il semblerait qu'ils aient eu une bonne intuition puisque j'ai été élu une première fois en 2019 et à nouveau à l'unanimité en 2022. Je ne me suis pas improvisé juge du jour au lendemain, j'ai suivi une formation de grande qualité à l'École nationale de la magistrature.

Quels sont les principaux marqueurs de votre second mandat ?

L.C. : Quand on est entrepreneur, échouer fait partie du jeu : on se jette à l'eau, on rate, on réessaie et on finit par progresser. Il y a 4 ans nous transformions nos habitudes en mettant en place les audiences d'instruction des affaires qui ont permis de fluidifier le calendrier des procédures et de permettre à nos juges de prendre connaissance de leurs dossiers 15 jours avant les audiences de plaidoiries. Dès janvier, nous avons commencé la mise en place de la conciliation.

Pour privilégier le dialogue et l'anticipation ?

L.C. : Nous préférons prévenir que guérir ! Il faut en finir avec cette caricature d'un tribunal associé à la mort des entreprises, notre tribunal n'est pas dans l'opposition,

mais force de proposition. Il faut communiquer sans relâche sur les outils de prévention que le législateur a mis en place pour aider les chefs d'entreprise.

Deux chiffres sont particulièrement parlants pour illustrer nos priorités. 5% des entreprises passant par le redressement sont sauvées tandis qu'en passant par la conciliation, ce taux grimpe à 75% !

Il est clair que les dirigeants doivent venir nous voir bien en amont des premières difficultés. Nous leur garantissons une confidentialité absolue et une neutralité bienveillante. Nous sommes un important recours pour ne pas succomber à la funeste loi des 3D : dépôt de bilan, dépression, divorce...

Ne pas
succomber
à la funeste
loi des 3D :
dépôt de bilan,
dépression,
divorce...

Tout en représentant la loi !

L.C. : Dire la loi est souvent perçu comme une agression. Or, il faut rappeler aux dirigeants qu'ils peuvent se mettre sous la protection du tribunal de commerce, leur faire prendre conscience que parfois la situation leur échappe, et ils sont souvent dans le déni. Les portes du tribunal leur sont ouvertes, afin de venir nous rencontrer et s'informer des dispositifs sans avoir la peur au ventre. Les juges du tribunal de commerce sont des dirigeants ou anciens chefs d'entreprises, et nous pouvons les aider... s'ils viennent nous voir à temps !

Il y a bien sûr la prévention, mais votre mission est également de juger.

L.C. : Côté prévention des entreprises, le tribunal a été particulièrement actif et les juges ont conduit de nombreux entretiens

Tribunal de commerce de Lorient
Activité en 2022

Contentieux général
393 affaires nouvelles : + 17% vs 2021 et -15% vs 2019
371 jugements prononcés : - 5% vs 2021 et -17% vs 2019
171 affaires en cours : + 8% vs 2021 et -9% vs 2019

Prévention difficultés des entreprises
85 entretiens prévention : + 372 % vs 2021 et -30% vs 2019
12 ouvertures de mandat ad hoc, concernant 746 salariés
8 ouvertures de conciliation, concernant 134 salariés

Procédures collectives
233 ouvertures au total : + 94% vs 2021 et -21% vs 2019
dont 165 liquidations judiciaires et liquidations judiciaires simplifiées,
64 redressements judiciaires

5% des entreprises passant
par le redressement sont sauvées,
75% en passant par la conciliation

avec les dirigeants qui présentaient des signes de difficultés financières, et ce dans une totale confidentialité. Nous savons également sauver les entreprises en grande difficulté. Le jugement est souvent nécessaire pour faire repartir une entreprise sur des bases saines ou, au

contraire, mettre un terme à une gestion qui ne fonctionne pas. Nous sommes les seuls à pouvoir résoudre ce type de problématiques. Grâce aux conventions signées avec l'Urssaf, la Banque de France, les impôts, etc. nous avons accès à toutes les informations nécessaires pour prendre les meilleures décisions dans des délais très rapides. La légendaire lenteur de l'administration, ici, nous ne connaissons pas !

Un conseil à adresser aux chefs d'entreprises ?

L.C. : À la suite des entretiens, les chefs d'entreprises qui connaissaient des difficultés ont sollicité l'ouverture de procédures mandat ad hoc ou de conciliation. Pour ces deux procédures, le chef d'entreprise reste maître à bord, il est conseillé pour mener son embarcation à bon port.

Selon les statistiques, sur le nombre d'entretiens de prévention réalisés par les 134 tribunaux de commerce en 2022, le taux de réussite des procédures amiables atteint 76%. Comment est-il encore possible de mettre en doute le bénéfice que tout chef d'entreprise peut retirer de ces dispositifs ?



Loïc Cueff explique les missions du Tribunal de commerce à de futurs entrepreneurs à la CCI d'Auray



Le collectif de la CEC Ouest lors de la première session à Rennes

Convention des entreprises pour le climat à Saint-Malo

62 dirigeants repensent leur modèle économique

Par Suzanne Bruneau

Initiée au niveau national en 2021 par des chefs d'entreprise bénévoles, la Convention des entreprises pour le climat (CEC) se décline dans l'Ouest, en Bretagne et dans les Pays de la Loire, depuis fin 2022. Ce parcours accompagne sur 10 mois 62 dirigeants du cru dans la transition écologique. La prochaine session se tient à **Saint-Malo**, les 4 et 5 mai.

L'objectif ? « *S'engager dans une démarche de transformation des modèles économiques compatibles avec les 9 limites planétaires** », explique Armelle du Peloux, co-fondatrice de la CEC et ancienne cheffe d'entreprise dans le secteur textile.

« Il n'existe pas de parts de marché dans un monde effondré »

Concrètement, à l'occasion de 6 sessions réparties de janvier à octobre 2023, les chefs d'entreprises engagés réalisent un parcours pour repenser leurs modèles économiques et décliner en entreprise des plans d'actions en faveur du climat et de la biodiversité. « *Donner aux leaders économiques des connaissances pour prendre la mesure du défi écologique et identifier les sujets prioritaires. Au-delà des responsabilités des entreprises sur la nature, l'idée est de faire prendre conscience que les entreprises sont dépendantes des écosystèmes* », précise Armelle du Peloux. L'évidence a parfois tendance à s'oublier : la plupart des entreprises ont besoin d'eau pour leur fonctionnement quotidien. L'agriculture est la plus grosse consommatrice avec 50 % et l'industrie autour de 25 %. En ce sens, Armelle du Peloux cite Sophie Robert-Velut, directrice générale de la marque de cosmétiques pour bébés Mustela : « *Il n'existe pas de parts de marché dans un monde effondré.* »

Des entreprises breilliennes engagées

En complément des connaissances, la CEC propose des inspirations, qu'elles soient méthodologiques ou pratiques. Un temps de travail en collectif ponctue également chaque session. Les dirigeants planchent sur leur feuille de route qui doit les faire « *passer d'une économie extractive à une économie restauratrice des écosystèmes.* »

Julien Dellys, associé chez Boisdellys, entreprise de construction bois à Iffendic (35) apprécie particulièrement ces temps de partage : « *Nous pouvons échanger avec d'autres entreprises pour se fixer un cadre commun et ne pas faire les choses de façon isolée* ».

Si Boisdellys compte 10 collaborateurs, d'autres participants représentent des

structures de taille supérieure. C'est le cas de la direction régionale TER Bretagne de la SNCF, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, ou encore la direction Bretagne d'Enedis. Olga et Treebal avaient fait partie de la première édition à l'échelon national, qui avait accouché de 150 propositions telles que conditionner la rémunération des dirigeants à la réussite de critères écologiques ou la lutte contre les niches fiscales néfastes à l'environnement.

Qu'est-il attendu à Saint-Malo ?

Après les deux premières sessions de Rennes et Nantes, l'une sur les constats scientifiques et l'autre sur les contours d'un nouveau modèle économique, les participants vont s'attaquer à la thématique « *Entreprendre avec le vivant* ». « *Biomimétisme, bioinspiration, biosourcing... Comment créer des entreprises qui s'inspirent du vivant et établir des business modèles hybrides, connectés avec la nature ?* », questionne Armelle du Peloux avec enthousiasme.

Au programme des deux journées :

- Conférence sur « *Le design et l'innovation au service de quoi ?* » par Julien Vey, président de l'Institut Supérieur de Design de Saint-Malo;
- Témoignage de Sophie Robert-Velut de Mustela;
- Table ronde autour de 3 approches de biomimétisme et bioinspiration;
- Table ronde sur les coopérations territoriales en matière de résilience alimentaire, d'eau et de mobilité à Saint Malo.

Les prochaines sessions auront lieu à Brest, les 29 et 30 juin, à Angers, les 14 et 15 septembre, et en Vendée, les 12 et 13 octobre.

* *Les neuf limites identifiées par le Stockholm Resilience Centre et reprises par l'ONU : changement climatique, érosion de la biodiversité, modifications des usages des sols, utilisation d'eau douce, perturbation des cycles biochimiques de l'azote et du phosphore, acidification des océans, aérosols atmosphériques, diminution de la couche d'ozone, pollution chimique (nouvelles entités).*



Armelle du Peloux

Fondation Bardon 50 000 € pour la construction solidaire

La Fondation Bardon finance des projets de construction dans plusieurs pays du monde. En 2023, elle a mobilisé 50 000 euros pour soutenir 5 projets de bâtiments durables solidaires, en Asie et en Afrique.

Créée en 2012 par le groupe rennais Bardon, spécialiste de l'immobilier d'entreprise, la Fondation Bardon apporte chaque année un soutien à la réalisation de bâtiments écologiques à visée humanitaire.

Cette année, 50 000 euros sont destinés à 5 nouveaux projets :
En Inde : la Fondation soutient l'association Espoirs d'Enfants dans la création d'un orphelinat dans le sud de la péninsule. Ce projet a été présenté en janvier dernier à Rennes lors d'une soirée en présence d'Isabelle Legendre, présidente d'Espoirs d'Enfants, et Yann Arthus-Bertrand, parrain de l'association.

Au Cambodge : en soutien à l'ONG Enfants du Mékong, la Fondation Bardon a contribué à un financement participatif pour la réalisation de quatre salles de classe dans le village de Bousra, au Nord-Est du pays, à la frontière avec le Vietnam.

Au Togo : la Fondation de la foncière participe à la finalisation des travaux d'une salle de classe dans un village du sud du pays, à 80 km de Lomé. Ce projet est mené par l'ONG C.I.E.L.O, en partenariat avec l'Association togolaise pour la Promotion du Monde Rural et des Personnes Déshéritées.

Au Cambodge, la Fondation Bardon contribue à la construction d'une salle de classe maternelle et trois autres de primaire.



Espoirs d'Enfants a présenté son projet d'orphelinat en Inde, en présence d'Isabelle Legendre, présidente de l'association, Yann Arthus-Bertrand, parrain, et Vincent Bardon, dirigeant du groupe Bardon.

Au Sénégal : la Fondation Bardon a validé le financement d'une partie d'un projet de construction d'un éco-village de 14 logements, à Agnam Lidoubé, un village sahélien du nord-est.

À Madagascar : Le soutien financier de la Fondation Bardon permet de clôturer un projet de construction et de fourniture de mobilier pour l'ouverture de deux classes supplémentaires dans le Centre Akanisoa à Antsirabe, initié par l'association SOS Madagascar.

Nouveauté cette année, en plus des 5 projets soutenus, la Fondation Bardon épaula le premier projet de la Fondation MV Group, émanation du groupe de marketing digital fondé par Olivier Ménil. Il s'agit de la rénovation de l'école du village de Bot Makak, à l'Ouest du Cameroun, et de l'acquisition de machines à broyer le manioc pour permettre aux habitants d'être indépendants financièrement.

Agenda

Afin de récolter des fonds, la Fondation Bardon organise le 11 mai (11h - 21h) au Golf de la Freslonnière, au Rheu, sa première compétition de golf, réservée aux décideurs de la région. Informations : 02 21 65 09 30

C.R. Bât Ingénierie

Maîtrise d'Œuvre Tous Corps d'État (TCE)

vous accompagne sur vos projets :

Bâtiments industriels, professionnels, tertiaires et surfaces commerciales,...



02 99 35 16 16 - crbat@crbat-ing.com
crbat-ing.com
à CESSON-SÉVIGNÉ

Abonnez-vous
à notre page 



Scan me



BNI Fougères

Un des meilleurs clubs de France

Par Suzanne Bruneau

Le BNI **Fougères** Portes de Bretagne est un des 774 BNI qui maillent le territoire national. En raison de ses performances, le réseau d'affaires fougérais fait régulièrement partie du top 20 des BNI français. Il a même été classé deuxième en décembre 2022. Thierry Frémon, président du groupe pendant 6 mois et Claire Bordier, vice-présidente, partagent les raisons du succès.



Les membres de l'ancien et du nouveau comité de pilotage réunis.

Qui donne reçoit. » Telle est la devise du réseau d'affaires Business Network International (BNI) qui a monté une méthode pour formaliser les recommandations de bouche à oreille. Les 42 professionnels réunis au sein du groupe de Fougères s'échangent des contacts pour développer leurs ventes. Et les indicateurs de performance sont au vert, lui valant même une place de deuxième de la classe en décembre dernier et une récurrence dans le top 20.

Le nombre de membres et son évolution



« Sur les six derniers mois, nous avons intégré huit nouveaux membres », observe Thierry Frémon, président du BNI Fougères et expert-comptable chez Capeos. « Des créations d'activité mais il y a aussi les retombées de nos événements dans le cadre des 10 ans du groupe en 2022 », complète Claire Bordier, vice-présidente et opticienne à Fougères. Une des règles fondatrices du BNI prévoit qu'une activité ne soit pas représentée par deux membres.

Le nombre de recommandations données par les membres



Le concept exige une recommandation hebdomadaire par membre. « *Nous y sommes, nous tournons autour des 42 recommandations par semaine* », confirme Thierry Frémon.

L'assiduité aux réunions du réseau



A Fougères, les membres se retrouvent autour d'un petit-déjeuner tous les vendredis pour partager leurs actualités. « *La convivialité fait partie du socle du BNI Fougères. Nous essayons d'être créatifs. Par exemple, nous avons proposé une info-mmerciale en chanson ou en poésie, tout le monde a joué le jeu et c'était une séance très réussie.* »

Le nombre d'invités par mois et le nombre de tête-à-tête



« *Nous pouvons proposer à un invité d'intervenir le vendredi pour présenter son activité* », explique Claire Bordier. Les tête-à-tête ont eu vocation à encourager deux membres à se rencontrer pour échanger de façon privilégiée.

Le chiffre d'affaires apporté



« *Sur les 6 derniers mois, le chiffre d'affaires apporté cumulé est d'environ 3 millions d'euros. Sur les 6 mois précédents, il était de 2,7 millions. Annuellement, il est autour des 5 millions.* » Les membres du comité de pilotage du BNI Fougères se réfèrent à des périodes de six mois correspondant en fait à la durée de leur mandat. Thierry Frémon et Claire Bordier viennent tout juste de passer la main à Aurélien Chevalier, de Propreté Hygiène Plus, et Aurélie Noël, de l'organisme de formation Maestrias.

Sur les 6 derniers mois,
le chiffre d'affaires apporté cumulé est d'environ
3 millions d'euros

eSprinter.

100% électrique.

Un modèle Pro. Pour les pros.

Comme vous.

eSprinter Fourgon

À partir de

890 € HT*/mois⁽¹⁾
avec apport de 6000 € HT*

Crédit-Bail 49 mois - 20 000 km. Contrat d'entretien complète inclus.
Complémentaire financière incluse.



Van ProCenter



BPM
GROUP

**ETOILE
PRO**

RENNES : 60 Rue de La Rigourdière - 35510 CESSON SEVIGNÉ - Tél. : **02 99 83 77 83**

SAINT-MALO : Les Sept Pertuis - 35400 SAINT-MALO - Tél. : **02 99 81 77 78**

Consommations d'énergie électriques : 352 Wh/km (WLTP). Émissions de CO₂ : 0 g/km. Autonomie électrique : de 156 km (WLTP). Modèle présenté : eSprinter FG 39 3.5t 4 batteries (options : peinture Argent Iridium métallisé, batterie haute tension (47 kWh), frein de stationnement électrique, cloison de séparation avec fenêtre fixe). Depuis le 1^{er} septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. (1) Crédit-Bail Facility 49 mois - 20 000 km - eSprinter Fourgon 39 3.5t 3 batteries. 1^{er} loyer 6000 € HT*, 48 loyers 882,82 € HT* et option d'achat 29 500€ HT*. Coût total emprunteur : 72 562,66 € HT hors prestations et assurances ou 78 163,36 € HT avec assurance perte financière (PF), Mercedes-Benz ServiceCare Complete (20 000 km). Offre au prix tarif remise du 01/03/2023, non cumulable, réservée aux professionnels, hors loueurs et flottes, pour tout eSprinter de la gamme utilitaire Mercedes-Benz, commandé chez ETOILE PRO Laval entre le 15/03/2023 et le 14/06/2023 inclus et livré jusqu'au 31/12/2023, dans la limite des stocks disponibles, sous réserve d'acceptation par Mercedes-Benz Financial Services France S.A. - 7 avenue Nicéphore Niépce - 78180 Montigny-le-Bretonneux - RCS Versailles 304 974 249, N° ICS FR77ZZ149071, ORIAS n° 07009177 (www.orias.fr). Mercedes-Benz France, RCS Versailles 622 044 287. Mercedes-Benz : marques déposées de Mercedes-Benz AG, Stuttgart, Allemagne. *TVA au taux en vigueur en sus, incluant la prestation ServiceCare Mercedes-Benz Complete et l'assurance Complémentaire Financière. **TVA au taux en vigueur.



Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo. #SeDéplacerMoinsPolluer

REP Bâtiment

Cap sur le tri, le recyclage et le réemploi des déchets au 1^{er} mai

L'éco-contribution sur les déchets du bâtiment entre en vigueur le 1^{er} mai 2023.

L'État impose au secteur de la construction une massification du recyclage des déchets, avec la mise en place d'un système pollueur/payeur.

Voici l'analyse de la FFB sur ce nouveau dispositif très impactant pour la filière.

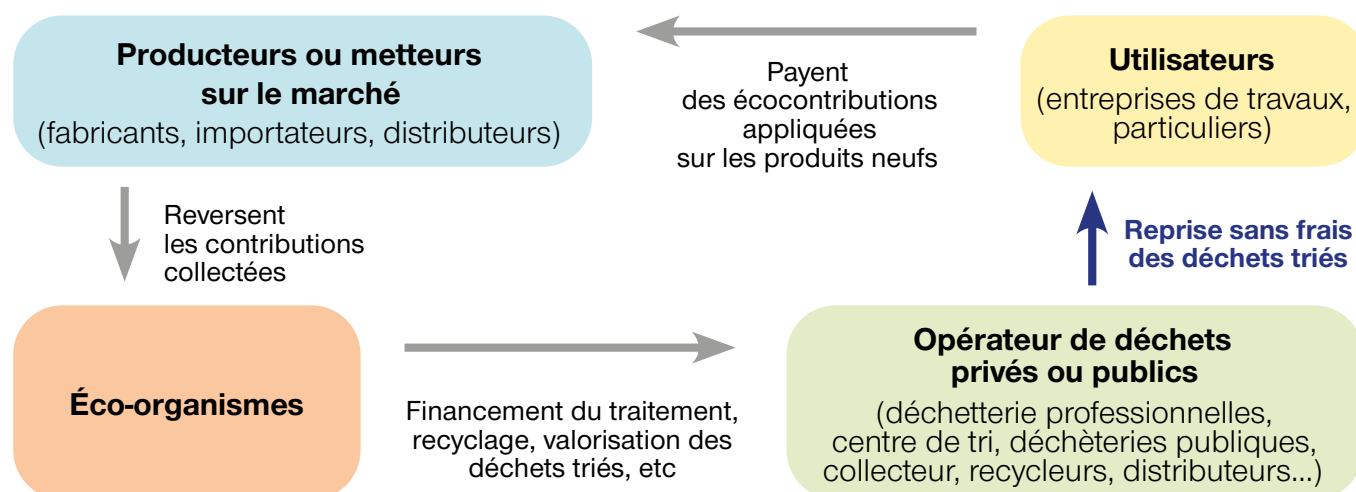
Avec un volume des déchets issus du secteur de la construction colossal (46 millions de tonnes par an) et face à l'enjeu national de réduction de l'enfouissement des déchets, la filière bâtiment s'oriente avec la loi AGEC de février 2020 vers des solutions de recyclage massif.

Depuis quelques temps, les entreprises du bâtiment doivent mentionner le quantitatif, le coût et les modalités de traitement de

déchets dans leurs devis. De même, elles doivent effectuer un tri beaucoup plus exigeant à la source.

Mais, avec la Responsabilité Élargie des Producteurs de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), ce sont désormais les fabricants, importateurs et marques de distributeurs qui sont également concernés. En effet, à compter du 1^{er} mai prochain, ils devront facturer à leurs entreprises du bâtiment clientes, une éco-contribution sur l'ensemble de leur produits et matériaux

Schéma de fonctionnement simplifié de la REP PMCB



Les barèmes 2023 des 4 éco-organismes agréés par l'Etat sont en ligne sur www.fbt35.fr





La FFB accompagne les entreprises avec plusieurs réunions organisées depuis un an.

de bâtiment pour la reverser à l'un des 4 éco-organismes agréés par l'État.

Cette éco-contribution servira à financer la filière REP Bâtiment. C'est-à-dire la filière de reprise sans frais des déchets de chantier (pas tous), mais aussi la recherche sur le recyclage des matériaux, les frais de nettoyage des dépôts sauvages de déchets...

Cette éco-contribution va donc, dans un premier temps, renchérir le prix des matériaux et donc le coût global des constructions.

En parallèle et à la suite, vont se mettre en place progressivement (d'ici 2028) des points de récupération des déchets triés sur tout le territoire. A noter qu'une éco-contribution existe déjà pour certains types de déchets du bâtiment : les déchets diffus (produits chimiques), de peinture, d'équipements électriques et électroniques et les déchets d'éléments d'ameublement.

Attention, des entreprises de bâtiment peuvent également être concernée par la déclaration d'une éco-contribution. Toute entreprise qui importe sur le marché français un matériau neuf ou qui fabrique des produits et matériaux du bâtiment, est concernée par la REP et doit adhérer à un éco-organisme. Par exemple, une entreprise de pose de carrelage qui importe des carreaux directement d'Italie ou une entreprise de couverture des ardoises directement d'Espagne. Ou encore une entreprise de maçonnerie qui aurait une production de préfabrication (prédalles, longrines...), ou bien une menuiserie qui fabrique des châssis et les vend à des confrères.

Sont concernés tous les matériaux et équipements qui font partie intégrante d'un bâtiment, c'est-à-dire l'ensemble des éléments constitutifs d'un ouvrage. Ainsi, les déchets du type terres excavées, emballages, bois de coffrage, EPI, échafaudages... ne sont pas concernés.

En conséquence, les produits et matériaux de travaux publics et de génie civil sont également exclus de la REP Bâtiment. Cependant, les matériaux et produits mis en œuvre dans le périmètre d'un permis de construire (autour d'un bâtiment avec PC) seront eux, par destination, concernés par l'éco-contribution.

Concrètement, que va-t-il se passer au 1^{er} mai prochain pour la filière ?

On sait déjà que l'ensemble du dispositif ne sera pas prêt au 1^{er} mai 2023. Il demeure encore beaucoup trop de questions pratiques non résolues : les modalités de déclaration de l'éco-contribution, les lieux de dépose des déchets REP PMCB par les entreprises...

En revanche, le 1^{er} mai sera le point de départ de la reprise des déchets issus du tri 7 flux (métal, bois, plastique, papier/carton, verre, plâtre et déchets inertes : gravats, béton, brique, tuile, ardoise, céramiques...) sans frais, dans des points de collecte qui vont être identifiés progressivement par les éco-organismes (déchetteries publiques et privées, négoce en matériaux).

Une cartographie des points de collecte devrait, à ce titre, voir le jour sur un site de l'OCAB (coordinateur des 4 éco-organismes) pour permettre aux entreprises de les identifier.

On sait aussi qu'une part de la logistique des déchets repris restera à la charge des entreprises du bâtiment. En d'autres termes, la gratuité de reprise déchets, contrepartie de l'éco-contribution acquittée par les entreprises du bâtiment, demeura très incomplète.

C'est pourquoi, la Fédération Française du Bâtiment sera particulièrement attentive à une mise en œuvre cohérente de cette nouvelle exigence du principe « pollueur/payeur ».

Expertise comptable : bâtir le futur

Par Suzanne Bruneau

La transition que vivent les experts-comptables les oblige, et les challenge. Jonglant entre saisie comptable et gestion de data, entre méthodes traditionnelles et algorithmes, ces experts du chiffre se trouvent à un carrefour, dont l'avènement de la facture électronique pourrait être le point de bascule. Précipitant la profession vers une ère nouvelle et redessinant l'offre de services et les missions. À quoi ressemblera ce métier dans quelques années ? Rencontre avec **Gwennog Grall**, représentant les 860 experts-comptables bretons et leurs 7 000 collaborateurs en cabinets.

A portrait of Gwennog Grall, a middle-aged man with grey hair, wearing blue-rimmed glasses, a dark grey suit jacket, a light blue striped shirt, and a patterned scarf. He is sitting at a wooden table with his hands clasped. The background is a dark blue curtain.

Gwennog
Grall

président de l'Ordre
régional des experts-comptables
(CROEC Bretagne)

«



ui, l'expert-comptable a un avenir prometteur. » Ce n'est pas le président de l'Ordre breton des experts-comptables

qui le dit, c'est Chat GPT. Présentée comme la plus grosse concurrente de ces professionnels du chiffre, l'intelligence artificielle elle-même (si l'on peut dire) affirme que *« les évolutions technologiques ne peuvent pas remplacer complètement les compétences et l'expertise humaines offertes par les experts-comptables. »* N'en déplaise aux pessimistes brandissant l'étude de l'université d'Oxford* qui voyait le métier d'expert-comptable sacrifié. Ces travaux de recherche, déjà datés de 2013, stipulent que la probabilité pour que les métiers de comptable et d'expert-comptable disparaissent sous le coup de la numérisation est de 95%. Pour le Finistérien Gwennog Grall, *« il faut voir ces transformations comme des opportunités. »*

La révolution de la facture électronique

Le bouleversement majeur de la profession est sans nul doute la facture électronique interentreprises. Sa généralisation est en marche dès cette année et une accélération interviendra dès le 1^{er} juillet 2024 avec l'obligation pour toutes les entreprises de recevoir ces factures dématérialisées. À compter, du 1^{er} janvier 2026, l'impératif pour toutes les entreprises de les émettre enfoncera le clou d'une mutation qui *« va changer la réalité du métier, car les experts-comptables vont gérer des flux, de la data. »* La saisie est morte, vive la data.

« Les experts-comptables vont gérer des flux, de la data. »



Nouveaux services :

« **coachs d'entreprise** »,
« **assistants administratifs** »

L'information sera désormais accessible en temps réel. Selon Gwennog Grall, cette transformation devrait diversifier l'activité des cabinets en donnant naissance à deux grands types de professions : la gestion de la data et son analyse. D'autant plus que la loi Pacte, promulguée en 2015, a élargi le champ des possibles et des opportunités commerciales pour la profession. « *Les experts-comptables seront des coachs d'entreprise. Ils accompagneront le chef d'entreprise dans la gestion puisqu'ils auront une vue globale du marché et des concurrents.* » Pour le président du CROEC Bretagne, élu en décembre dernier, « *la notion de facilitateur restera, notamment sur le volet fiscal, car il y a des changements de réglementation tous les ans. Le conseil sera prédominant.* »

Autre rôle qui pourrait fleurir dans les cabinets, celui d'assistant administratif. Il endosserait « *le paiement de factures fournisseurs et l'encaissement de créances clients avec le suivi et la relance* ». Une orientation naturelle pour ces spécialistes de la trésorerie.

« Nous sommes
de moins en moins des professionnels
libéraux, centrés sur l'expert,
mais devenons des entreprises
de services. »

Faire évoluer les pratiques professionnelles

Rome ne s'est pas faite en un jour et Gwennog Grall le sait. Il faut « *donner aux cabinets les moyens de prendre le virage.* » Pour faire face, l'Ordre anime un club dédié à la transition numérique. Au programme des rencontres, les évolutions technologiques, l'impact sur les collaborateurs et les nouvelles approches commerciales, en particulier les relations avec les clients à l'ère du digital. « *Nous sommes de moins en moins des professionnels libéraux, centrés sur l'expert, mais devenons des entreprises de services.* »

L'attractivité, le nerf de la guerre

Ce pivot accentue la diversité des métiers au sein des cabinets, un axe sur lequel s'appuie l'Ordre régional pour attirer du sang neuf dans la profession. Sans nouvelles recrues, point de salut. La question du recrutement et de la formation est au cœur des préoccupations. En cause, le déficit d'attractivité du métier, « *victime de préjugés* ». Un sujet auquel Gwennog Grall est particulièrement attentif puisque, avant de prendre la tête du CROEC breton, il a été président de la commission attractivité et vice-président du Finistère.

Un peu d'histoire

Jean-Guy Degos, professeur de finance et comptabilité à l'université Montesquieu de Bordeaux, introduit sa *Brève histoire des diplômés d'expertise comptable français (1927-1997)* ainsi : « *Le métier de comptable, ou tout au moins son ancêtre le métier de scribe, privé ou public, est pratiqué depuis très longtemps, mais c'est en Italie à partir du XII^e siècle que les techniques comptables dignes de ce nom et les premiers professionnels s'affirment. En 1494, lorsque Luca Pacioli publie son "Traité des comptes et des écritures", il n'y a pas véritablement de diplôme, au sens moderne du terme, et il faudra les attendre encore plusieurs siècles.* »

En France, la première organisation importante de comptables est créée en 1881 sous le nom de la Société de Comptabilité de France. Puis en 1912 apparaît la Compagnie des Experts-Comptables de Paris, qui rassemble alors les professionnels libéraux. La fin de la Première Guerre mondiale s'accompagne de la naissance d'une fédération regroupant les compagnies comptables créées depuis 1912. Deux diplômes voient le jour : le brevet d'expert-comptable en 1927 et le brevet professionnel comptable en 1931. L'Ordre des experts-comptables et des comptables agréés, placé sous la tutelle du ministère des Finances, sera institué en 1942, puis redéfini par l'ordonnance du 19 septembre 1945, qui reste toujours aujourd'hui le texte de référence pour toute personne désirant exercer la profession d'expert-comptable à titre libéral.





Pour faire naître des vocations, les experts-comptables ne ménagent pas leurs efforts : communication, portes ouvertes des cabinets, présentation dans les lycées et les établissements d'enseignement supérieur... Dans les cabinets bretons, 400 postes restent à pourvoir, tous métiers confondus. Une donnée qui est loin de doucher l'optimisme du chef des troupes : « *Les statistiques récentes en notre possession montrent un grand dynamisme de la profession, avec une progression significative du nombre tant de sociétés d'expertises comptables que de personnes physiques.* »

« Dans les cabinets bretons,
400 postes restent à pourvoir,
tous métiers confondus. »



Bonus

Un livre ? « En ce moment, je me passionne pour la fermentation. Je suis en train de lire le livre de Sandor Katz sur toutes les formes traditionnelles de fermentation à travers le monde. Mon livre de chevet c'est *Le Guide Noma de la Fermentation*. »

Une musique ? « Le nouvel album de Miossec est génial. J'aime particulièrement trois chansons. "Il s'appelle Charles" qui fait référence au patron du Vauban (hôtel - restaurant - cabaret emblématique de Brest, ndlr). "Mes voitures", le clip est fabuleux. Et la chanson "Meilleur jeune espoir masculin" consacrée à Gérard Thomassin, ce jeune espoir du cinéma français, soupçonné d'être l'auteur d'un meurtre et porté disparu depuis (après avoir été soupçonné pour l'homicide d'une postière dans l'Ain survenu en 2008, il bénéficie finalement d'un non-lieu, ndlr). »

Un lieu ? « Tokyo au Japon. »

S'associer à d'autres professions : serpent de mer ou évolution logique ?

Depuis 2015, la loi permet une organisation capitalistique pluriprofessionnelle et son application à l'avocature, au notariat et à l'expertise comptable. « En Bretagne, il y a eu des tentatives, mais rien d'abouti à ce jour. Il reste encore des aspects pratiques à débroussailler, à commencer par la question du secret professionnel. L'intérêt de l'interprofessionnalité c'est de pouvoir communiquer au service d'un même client. Nous avons, entre autres, des échanges sur ce sujet avec la chambre régionale des notaires. Il y a des envies. »

Les critères ESG

« L'expert-comptable va de plus en plus vers l'exploitation de données non financières. Nous pouvons réaliser des bilans carbone. » D'évidence, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) seront de plus en plus scrutés. « Il est possible d'imaginer des taux bonifiés pour des prêts bancaires si un certain nombre de critères est respecté. Idem pour l'attribution de subventions. » Au-delà des

suppositions, la question n'est plus une vue de l'esprit. Cousins germains des experts-comptables, les commissaires aux comptes commencent déjà à voir leurs missions évoluer. Une directive européenne, la Corporate Sustainability Reporting Directive, prévoit de rehausser les exigences de transparence des entreprises en matière d'ESG, impliquant une obligation d'audit des données de durabilité.

Les experts-comptables, dans leur couloir de nage, prendront part aux transitions. Gwennog Grall évoque la norme ISO 26000, premier standard international en matière de RSE. Les experts-comptables pourraient-ils accompagner les entreprises dans les démarches de labellisation ? L'avenir le dira. En attendant, « pour être convaincus, il faut y être passés donc nous réfléchissons sur la façon d'inviter nos confrères et consœurs à se saisir du sujet au sein même des cabinets. »

* « The future of employment : how susceptible are jobs to computerisation ? » de Carl Benedikt Frey et Michael A. Osborne.



Jours fériés
et congés payés :

Quels droits pour le salarié ?

Entre avril et mai, on compte, cette année, 5 jours fériés dont 4 tombent des lundis. L'occasion pour certains de profiter de longs week-ends. Comment sont rémunérés ces jours ?

Les jours fériés sont-ils obligatoirement chômés ? C'est également la période pendant laquelle on doit solder ses congés payés. Comment préserver ses droits ? Les réponses d'Isabelle Vénuat, juriste aux Editions Tissot, éditeur spécialiste du droit social.

Sur les 11 jours fériés de l'année, 10 tombent sur des jours ouvrés.

Comment sont-ils rémunérés ?

Jour férié ne rime pas toujours avec jour chômé et encore moins avec majoration de salaire lorsque celui-ci est travaillé. En effet, c'est un accord d'entreprise ou, à défaut, la convention collective qui définit quels sont les jours fériés non travaillés. Si tel n'est pas le cas, il revient à l'employeur de les définir.

Seul le 1^{er} mai est obligatoirement chômé et rémunéré s'il aurait dû être travaillé. En d'autres termes, tous les salariés, quelle que soit leur situation (ancienneté, âge...), n'ont pas à venir travailler et bénéficient du maintien de leur rémunération. Dans les entreprises qui ne peuvent pas interrompre le travail en raison de la nature de leur activité (hôtels, établissements de gardiennage...), travailler le 1^{er} mai est toutefois envisageable. Dans ce cas, les salariés ont droit, en plus de leur salaire habituel, à une indemnité égale au montant de ce salaire.

S'agissant des autres jours fériés :

- s'ils tombent un jour habituellement non travaillé, cela n'aura aucune incidence sur le salaire ;





• s'ils tombent un jour qui aurait dû être travaillé et que ce jour est chômé, le salarié ayant au moins 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise bénéficiera du maintien de son salaire. Si ce jour férié est travaillé, le salarié ne bénéficie, sauf dispositions plus favorables de l'accord d'entreprise ou de la convention collective, d'aucune majoration de salaire ou de repos compensateur.

Le 11 novembre tombe un samedi. Même si ce jour férié coïncide avec un jour de repos pour de nombreux salariés, aucune disposition légale n'oblige l'employeur à leur donner un congé supplémentaire, voire de leur verser un complément de rémunération. Mais là encore, une convention collective ou un accord d'entreprise peut prévoir des dispositions plus favorables, il est donc important de bien les consulter.

Comment comptabiliser ses congés payés de l'année ?

La période d'acquisition s'étend du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours, à défaut d'accord d'entreprise ou de branche. Sauf dispositions plus favorables, le salarié, à temps plein ou partiel, acquiert 2,5 jours ouvrables de congés payés par mois de travail effectif chez le même employeur, sans pouvoir excéder 30 jours ouvrables. Le calcul peut également

se faire en jours ouvrés (jours d'ouverture de l'entreprise) dès lors que cela n'a pas pour effet de réduire le droit à congés.

Sauf notamment les absences pour congé de maternité, de paternité, jours de RTT, congés pour événements familiaux, arrêt maladie suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle sous certaines conditions, les absences durant la période d'acquisition ne produisent aucun droit à congés payés.

Si les salariés ont été placés en activité partielle, ces périodes sont considérées comme du temps de travail effectif pour l'acquisition des congés payés. Ainsi, la totalité des heures chômées est prise en compte pour le calcul du nombre des jours de congés payés acquis.

Quand peut-on les prendre ?

La période de prise de congés est fixée par accord d'entreprise, à défaut par accord de branche ou le cas échéant, par l'employeur après avis du CSE, sous réserve de comprendre obligatoirement la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année. Cette période de congés doit être portée à la connaissance du personnel au moins deux mois avant son ouverture.

Passé la période de prise, les congés non pris sont définitivement perdus.

Cependant, certaines situations permettent le report des congés payés. C'est le cas lorsque le salarié ne peut pas prendre ses congés en raison d'une absence pour maternité, arrêt maladie.

Quelle est l'incidence des jours fériés sur les congés payés ?

En revanche, si le jour férié est travaillé, il comptera pour un jour de congé.

Par exception, le salarié peut demander à prendre ses congés par anticipation (congés non encore acquis) mais l'employeur n'a pas l'obligation de donner son accord. En revanche, dès lors qu'il a acquis des jours de congés, le salarié peut les solder sans attendre le début de la période de prise des congés.

Cette année, le 14 juillet est un vendredi et le 15 août un mardi. Ces jours fériés peuvent donc tomber pendant une période de congés payés. Si le jour férié est chômé dans l'entreprise, il ne sera pas décompté du nombre de congés payés pris.

Les jours fériés chômés sont considérés comme du temps de travail effectif pour le calcul des droits à congés payés.

Le conseil **Librairie Comment dire** d'Aliénor

Aliénor Mauvignier, libraire à la librairie rennaise « Comment dire », présente le roman de l'auteur britannique Jon McGregor, Réservoir 13.

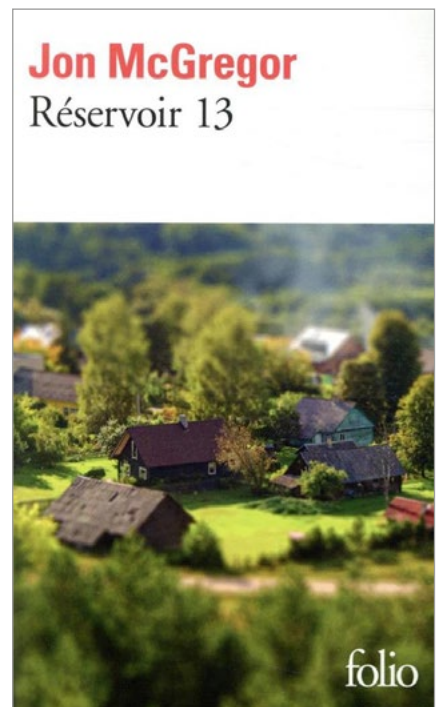
« **L**a nuit du Nouvel An, dans un petit village anglais, une adolescente venue en vacances avec sa famille disparaît. Voici le point de départ de *Réservoir 13*, roman de Jon McGregor (traduit de l'anglais par Christine Laferrière et publié dans la collection Folio). Mais nous n'avons pas à faire ici à un roman policier. En 13 chapitres, chacun commençant la nuit du Nouvel An de l'année qui vient de s'écouler, l'auteur nous raconte la vie de ce village. D'abord à travers les recherches organisées pour retrouver la jeune fille et l'onde de choc provoquée par cette disparition, mais

aussi comment le quotidien reprend petit à petit ses droits : des gens qui naissent, qui meurent, qui se séparent, se retrouvent, qui quittent le village ou y reviennent, les oiseaux qui font leurs nids dans les haies, les travaux agricoles qui rythment les saisons.

*Avec une attention pleine de délicatesse et une écriture d'une grande finesse, Jon McGregor nous offre avec *Réservoir 13* un magnifique roman sur le temps qui passe, et toutes ces choses minuscules qui, s'enchaînant les unes à la suite des autres, font nos vies si belles et si riches, malgré tout. »*

Aliénor Mauvignier

Aliénor Mauvignier a ouvert sa librairie en septembre 2022.



« *Comment dire* » est la nouvelle librairie indépendante de la rue Jules Simon, au centre de Rennes. « *Une librairie sert à diffuser des idées et à accompagner les lecteurs dans la construction de leur esprit critique.* » C'est ainsi qu'Aliénor Mauvignier, qui a ouvert la librairie en septembre dernier, définit son métier. Une vision engagée qui se traduit par une proposition étoffée en littérature et en sciences humaines, « *avec du fond et des catalogues d'éditeurs, pas uniquement de la nouveauté.* » Aliénor Mauvignier et son équipe accueillent dans la librairie du 5, rue Jules Simon (Rennes) du mardi au samedi de 10 h à 19 h. Chaque mois, ils invitent des auteurs, artistes ou éditeurs, à partager leur travail. Programme à découvrir sur le site www.librairiecommentdire.fr.



Urban Trail

Plus de 10 000 participants !

La 5^e édition du Rennes Urban Trail a rassemblé plus de 10 000 participants et 850 bénévoles, battant tous les records précédents. L'événement a proposé trois parcours permettant aux coureurs de découvrir ou redécouvrir le patrimoine rennais, dans une ambiance festive et sportive.

9 080 finishers ont franchi la ligne d'arrivée, sur des parcours, allant de 7 à 24 km, permettant aux coureurs de traverser des lieux emblématiques de la ville et d'affronter jusqu'à 2 900 marches pour le parcours le plus long. Des dizaines d'animations ont jalonné les parcours pour encourager les participants. Par ailleurs, 380 équipes d'entreprises ont relevé le défi du Challenge Entreprises Groupe Legendre, témoignant d'un engouement solidaire alliant sport et partage entre collaborateurs. Les inscriptions ont permis de reverser plus de 22 000 € à l'Institut des Neurosciences Cliniques de Rennes.

Les vainqueurs

7 km : Alban Jolys (M Extend 1) et Maëlys Le Cam (S/L AC Haute Vilaine)

14 km : Yann Guyot (Saint-Grégoire Triathlon / COSMIC) et Manon Creff (Bruz Athlétisme)

24 km : Hamza El Ouardi en 1h35min48" (Stade Rennais Athlétisme) et Aurélie Bossard en 1h52min37" (Sobhi S Angels) ; challenge du **Meilleur Grimpeur** sur les 350 marches de la tour Whoorks Gare Rennes : Thomas Rossard et Aurélie Treguier



© Benjamin Croizet

Festival Mythos

Carton plein, avec près de 60 000 festivaliers



© Jean Adrien Morandéau

Le festival Mythos a conclu avec brio sa 26^e édition, attirant 59 771 festivaliers grâce à une programmation riche en théâtre, conte, musique, gastronomie et actions culturelles.

Le festival c'est pendant 9 jours un plateau éclectique de 105 propositions artistiques (27 en récit et 78 en musique) et environ 550 artistes accueillis.

À noter que les Toqués de Mythos fêtaient leurs 10 ans, réunissant 85 chefs et servant plus de 4 200 repas. L'engagement de 830 bénévoles et l'appui de nombreux partenaires privés ont largement contribué au succès de cette édition.

La scène Capeos, du nom du cabinet et l'un des 11 sponsors du festival, a proposé 8 concerts gratuits en après-midi. Par ailleurs, 2 000 collaborateurs et clients de 71 entreprises bretonnes ont pu découvrir le festival, qui, en plus des sponsors a pu compter sur 40 mécènes, 10 partenaires techniques et logistiques et 10 partenaires accompagnant Les Toqués de Mythos.

Les passionnés de culture sont d'ores et déjà conviés à la 27^e édition du festival Mythos, du 5 au 14 avril 2024.

Gastronomie Bvañ, l'écotable d'excellence

Par Djamel Bentaleb

Romain Le Cordroch a ouvert les portes de son restaurant gastronomique à **Vannes** en août 2022. Il décroche dans la foulée les 3 macarons Ecotable et l'adresse commence à se tailler une solide réputation gastronomique. Rien de surprenant ! La cuisine est inventive, audacieuse et particulièrement soignée. Devant les fourneaux, le chef se passionne pour les bons produits. Dans la vie, il concrétise passionnément une belle romance.

Crackers d'algues, huître pochée, asperges de la Torche, asperges sauvages, neige d'asperge et citron noir d'Iran, langues d'oursins des Glénan au curry breton, dorade royale marinée dans un miso aux agrumes, pressé de poire de terre, panais et algues... Impossible de citer de manière exhaustive la composition des plats tellement le chef fait dans le détail. Tel un alchimiste, Romain Le Cordroch joue avec les produits bretons, les condiments d'ici ou d'ailleurs, les assemblages de saveurs, de couleurs et de textures. Chaque plat est une exception.

Son propre établissement à 37 ans

Originaire de Larmor-Baden, Romain Le Cordroch avait pour ambition de revenir dans le Morbihan pour ouvrir son propre restaurant et fonder une famille. C'est aujourd'hui chose faite. Après avoir fait le tour du monde, il est aujourd'hui avec sa femme Cyrielle à la tête du Bvañ et papa d'une petite Victoria. À 37 ans, le chef réalise ses rêves. Son établissement, installé face aux remparts

Oursins / crème curry breton



Crackers d'algues sur déclinaison de chou rouge et genièvre



de Vannes et à proximité du port de plaisance, propose un décor simple et chaleureux. Le service est professionnel, mais certainement pas guindé. À l'image de sa cuisine. « *Je ne travaille pas avec des recettes écrites, explique Romain. Je choisis des produits locaux qui m'attirent et j'essaie de les sublimer. Les saveurs se juxtaposent dans mon esprit comme elles devront le faire dans l'assiette du client.* »

De forts accents bretons

Il a appris le métier au Royal Monceau, l'Atelier de Joël Robuchon ou celui de Jean-Luc Rabanel, des établissements étoilés, mais aussi à Sydney, Genève, Shanghai et Rio de Janeiro. Il est fort aujourd'hui d'une solide culture technique et culinaire. Seul, il travaille sans relâche à une cuisine du monde aux forts accents bretons. « *Tous mes produits sont locaux. De toute manière, ici, il n'y a qu'à piocher pour trouver le meilleur du terroir, se félicite Romain. Non seulement les produits sont excellents, mais en plus je désire éviter les transports inutiles et polluants. Certains me définissent comme un chef engagé. Mais pour moi, c'est tout simplement naturel.* »

« Éviter toute sorte de gaspillage, ça pousse à être créatif »

Trois macarons Ecotable

Un positionnement qui lui a valu très vite la reconnaissance de la profession. En janvier 2023, soit 4 mois après son ouverture, il reçoit les trois macarons Ecotable. Le niveau le plus élevé du label. Cela signifie que 100 % des viandes sont d'origine française et issues de la filière durable, que plus de 50 % des produits utilisés en cuisine sont issus d'une agriculture biologique ou de filières durables, et qu'aucune espèce de poisson menacée ne figure à la carte. Cet audit environnemental mené par Ecotable vient saluer une démarche où le végétal est privilégié aux protéines animales. La viande et le poisson accompagnent les légumes et non plus l'inverse. Le chef, qui propose une carte saisonnière renouvelée en partie toutes les semaines, entend également réduire les emballages et le gaspillage, en utilisant notamment les carcasses, arêtes et pelures pour réaliser des bouillons. La notion de zéro déchet prend ici tout son sens.

Dorade royale marinée dans un miso aux agrumes cuite à basse température / pressé de légumes anciens (poire de terre / panais et algues) / crémeux de rutabaga au laurier / bouillon de crevettes grises au citron bergamote



©DR

Vivre ses rêves et les partager

Une éco-responsabilité entièrement assumée qui définit l'âme même de sa cuisine. « *Éviter toute sorte de gaspillage, ça pousse à être créatif, avoue-t-il en souriant. À mon sens, nous nous devons d'être des exemples de respect de la nature, d'écologie vertueuse et de consommation raisonnée vis-à-vis de notre clientèle.* » Bivañ signifie « vivant » en breton. Romain veut continuer à insuffler la vie aux jeunes générations qui fréquentent en majorité son établissement. Il inscrit ses créations dans la durée et le durable. Il veut vivre ses rêves et les partager. Un désir qu'il a en commun avec sa femme Cyrielle. Son béguin d'enfance, retrouvé récemment, et qui se transforme en idylle délicieuse. Comme un plat dont ils auraient secrètement rêvé. Et qu'ils dégustent aujourd'hui avec gourmandise. À l'image des clients du Bvañ.

Roudoudou au caramel de Kalamansi, pâte de fruit poire-yuzu .
Cookie au chanvre de la ferme de Trévero, lemon curd de Bergamote



Interaction Voile crée son équipage

Le groupe rennais Interaction lance sa « Team Voile » pour renforcer son engagement dans la course au large. L'équipe compte les frères Yannig et Erwan Livory, déjà sponsorisés par l'entreprise, et intègre la skippeuse Louise Comont.



Erwan Livory, Louise Comont, Yannig Livory

Après sa participation à la Route du Rhum 2022 à bord du trimaran Dupon Duran II aux côtés du skipper Erwan Thibouméry, le groupe Interaction, spécialiste de l'intérim, du recrutement et de la formation, annonce la naissance d'Interaction Team Voile.

3 skippers et 2 bateaux

Ce projet, qui porte toujours le partenariat avec les frères Yannig et Erwan Livory dans la classe Figaro, accueille cette année la navigatrice Louise Comont, âgée de 22 ans, skippeuse du Game Boy Mini 6.50 Interaction. Elle est étudiante en STAPS à Brest et a participé au National Figaro en octobre dernier aux côtés des frères Livory.

« Les skippers se connaissent déjà bien et partagent des valeurs communes, ce qui favorisera, nous en sommes convaincus, la

réussite du projet », explique Loïc Gallerand, dirigeant fondateur du groupe Interaction. Un travail en équipe qui permettra de mutualiser la gestion opérationnelle, la technique, l'accompagnement ainsi que la communication au travers de deux supports : un Figaro Bénéteau 3 et un Mini 6.50.

Louise Comont : la Mini Transat 2025 en vue

Louise Comont, skippeuse en devenir dans la classe Mini 6.50 partage de nombreux points communs avec les frères Livory, notamment celui d'avoir appris à naviguer dans le même club et sur le même plan d'eau en baie de Quiberon. Elle s'est fixé un cap : participer aux grandes courses du circuit Mini, mais également réaliser les miles nécessaires à sa qualification à la Mini Transat 2025, une course transatlantique en solitaire qui partira des Sables-d'Olonne pour rallier la Guadeloupe.

ART ROCK

MAI

26

27

28

SAINTE-BRIEUC

ALT-J
CHRISTINE AND THE QUEENS
BENJAMIN BIOLAY • HAMZA • JEFF MILLS
EDITORS • DISIZ • IZÏA • DINOS
PEDRO WINTER PRÉSENTE ED BANGER XX
IMANY • PIERRE DE MAERE • ADÉ
YUKSEK • MERYL • SILLY BOY BLUE
PRINCE WALY • ZAHO DE SAGAZAN
ASTÉRÉOTYPIE • PORRIDGE RADIO
PHILIPPE DECOUFLÉ • ART POINT M
ROCK'N TOQUES...

40 ANS 2023

VIGÉL © CRISTINA DAURA AJABIER RODRIGUEZ / ASSOCIATION WILD ROSE - 10 ENTREPRENEUR : L.R.22-07796 / L.R.22-011278

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, « 7 JOURS » a été désigné pour la diffusion de ces insertions pour tout le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2023 par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2022 prescrite par le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code de commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats. En application de l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, du ministère de la culture et de la communication, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183 euro (HT) pour l'année 2023 en Ille-et-Vilaine. À compter du 1^{er} janvier 2023, selon l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 19 décembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, tous les « avis de constitution » de sociétés seront soumis au forfait selon leur forme juridique, ainsi que les dissolutions avec liquidation des sociétés civiles et commerciales, les clôtures de liquidation des sociétés civiles et commerciales, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives. Le tarif des annonces légales relatives au changement de nom patronymique pour motif légitime tel que régi par l'article 61 du code civil est fixé à 56 euros HT. Les tarifs sont réduits de 50 % pour les annonces faites par les personnes dans le cadre du transfert universel du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel prévues par les articles L. 526-27 et D. 526-30 du code de commerce. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

AVIS D'ENQUETE

ENQUÊTE PUBLIQUE

mise à jour du zonage d'assainissement de Livré-sur-Changeon

Par délibération du 13 décembre 2022, Liffré-Cormier Communauté a précisé les modalités concernant la consultation du public pour la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de Livré-sur-Changeon. Par arrêté du 27 mars 2023, le président de Liffré-Cormier Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique.

A cet effet, M. DEMONT, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le président du tribunal administratif d'Ille-et-Vilaine.

Les pièces du dossier du projet seront mises à disposition du public au siège de la mairie et au siège de la communauté de commune pendant 30 jours ouvrés entre le 19 avril 2023 jusqu'au jeudi 25 mai 2023 aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur leurs sites internet.

Pendant cette période, le public pourra consigner ses observations sur les registres accompagnant le projet ou les envoyer sur l'adresse mail : zonage-assainissement-livre@liffre-cormier.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Livré-sur-Changeon comme suit :

- Le mercredi 19 avril de 9h à 12h,
- Le mardi 10 mai de 14h à 17h,
- Le jeudi 25 mai de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au président son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à disposition du public aux heures et jours d'ouvertures des bureaux de la mairie et de la communauté de commune et sur leur site internet respectif pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

L237J03359



COMMUNE DE BÉDÉE

CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DE CHEMINS ET VOIES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet de classements et de déclassements de voies, chemins ruraux et parcelles du domaine privé communal affectés à l'usage du public, fera l'objet d'une enquête publique prescrite par arrêté municipal. Les secteurs concernés se situent : Les Haies, La Touche Fournel, La Richardais, Le Bignonnet, La Forge, Le Portail Saget, La Basse Haye Maroc, Bourriand, Burye et La Guertelle.

Destinée à recueillir les observations du public elle se déroulera pendant 20 jours consécutifs du lundi 22 mai au samedi 10 juin 2023 inclus. Le dossier d'enquête est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels, soit :

- de 9H00 à 12H00 du lundi au vendredi,
- de 14H00 à 17H30 le lundi et le mercredi,
- de 14H00 à 17H00 le vendredi,
- de 9H30 à 12H00 le samedi.

Pendant l'enquête, chacun peut consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Madame Pascale LE FLOCH-VANNIER, commissaire enquêteur, qui sera présent en mairie : lundi 22 mai de 9h30 à 12h00 et samedi 10 juin de 9h30 à 12h00.

L237J04086

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE CHANTEPIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Pour l'extension du cimetière
Avenue d'Orient

Par arrêté n°2023/068 du 20 avril 2023, une enquête publique est prescrite par la ville de Chantepie

La Commissaire-enquêtrice est Mme Delphine HARDY

Les pièces du dossier accompagnées du registre d'enquête à feuillets non mobiles, datés et paraphés par la commissaire-enquêtrice, seront disponibles en Mairie de Chantepie - 44 avenue André Bonnin, Chantepie

Du lundi 15 mai 2023 au vendredi 2 juin 2023 inclus

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 17h15 et le jeudi de 13h30 à 17h15

Les observations du public qui pourraient être faites sur le projet pourraient être consignées éventuellement sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à l'attention de Madame la Commissaire-Enquêtrice, à l'adresse suivante :

Mairie de Chantepie, 44 avenue André Bonnin 35135 Chantepie

Ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetes.publiques@ville-chantepie.fr

La Commissaire-Enquêtrice recevra toutes les observations qui pourraient être faites sur le projet tel que proposé, lors de ses permanences qui auront lieu en Mairie de Chantepie :

- le 15 mai 2023 de 8h45 à 12h45,
- le 24 mai 2023 de 13h15 à 17h15,
- le 2 juin 2023 de 13h15 à 17h15.

Le rapport et les conclusions de la Commissaire-Enquêtrice seront déposés à la Mairie de Chantepie où toute personne pourra en prendre connaissance.

L237J04268

CONSTITUTIONS



A.G.S.

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 27 rue Châteaubriand
35150 JANZE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à JANZE du 20 avril 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabi-

lité limitée

Dénomination sociale : A.G.S.
Siège social : 27 rue Châteaubriand
35150 JANZE

Objet social : - toutes activités de holding, de prise de participation par tous moyens et de quelque manière que ce soit (souscription au capital, augmentation de capital social, acquisition de titres etc.) dans toutes sociétés ou entreprises quel qu'en soit l'objet ou l'activité et de quelque forme qu'elles soient;

- toutes activités de prestations de services et de conseils en tout domaine au profit de toutes entreprises, constitués ou à constituer, de quelque forme et de quelque objet que ce soit;

- l'animation de sociétés ou de groupe de sociétés de quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit;

- la gestion de trésorerie intra groupe, de portefeuille de titres;

- l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000,00 euros
Gérance : Monsieur Aurélien GALLE-RAND, demeurant 27 rue Châteaubriand 35150 JANZE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L237J04318



HOLDING DESILES FINANCES

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue de la Perrière
35410 CHATEAUGIRON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATEAUGIRON du 20 avril 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : HOLDING DESILES FINANCES

Siège social : 3 rue de la Perrière 35410 CHATEAUGIRON

Objet social : - toutes activités de holding, de prise de participation par tous moyens et de quelque manière que ce soit (souscription au capital, augmentation de capital social, acquisition de titres etc.) dans toutes sociétés ou entreprises quel qu'en soit l'objet ou l'activité et de quelque forme qu'elles soient;

- toutes activités de prestations de services et de conseils en tout domaine au profit de toutes entreprises, constitués ou à constituer, de quelque forme et de quelque objet que ce soit;

- l'animation de sociétés ou de groupe de sociétés de quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit;

- la gestion de trésorerie intra groupe, de portefeuille de titres;

- l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous

immeubles et biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000,00 euros
Gérance : Monsieur Cédric DESILES, demeurant 3 rue de la Perrière 35410 CHATEAUGIRON, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis, La Gérance

L237J04319

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : CG IMMO. Siège social : ZA du Moulin 3 rue du Puisatier 35310 CINTRE. Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits ou biens immobiliers. La négociation, la conclusion, la réalisation de toutes opérations conformes au présent objet civil et susceptibles de favoriser le développement dudit objet, et notamment de toutes opérations de financement, et l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties personnelles ou réelles (et notamment hypothécaires) sur l'actif social ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil, notamment l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties réelles sur des opérations conformes au présent objet. Durée : 99 ans. Capital social : 1.000 euros, par apport en numéraire. Gérance : M. Corentin GOURHAND demeurant 39 rue La Bellais 35310 MORDELLES sans limitation de durée. Cessions de parts : Libre entre associés mais consentement des associés dans les autres cas. RCS RENNES. Pour avis.

L237J04321

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : HABITAT ENERGIES 35 ; Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée ; Siège social : 5 rue Simone Veil - 35310 CHAVAGNE ; Objet social : L'acquisition, l'exploitation, la prise en location, la mise en location-gérance de tout fonds artisanal, de plomberie, chauffage, électricité ; Vente, installation, dépannage, maintenance et exposition de tout appareil de chauffage ; Inspection et audit technique énergies renouvelables ; Rénovation énergétique de l'habitat ; Installation, montage, maintenance et dépannage sur les centrales dans les énergies renouvelables ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée de la société : 99 ans ; Capital social : 1.000 euros en numéraire ; Gérance : M. Abderrahim HRIZIZ demeurant 5 rue Simone Veil - 35310 CHAVAGNE et M. Christophe TROUVE demeurant 13 boulevard Jacques de Corbière sans limitation de durée. RCS RENNES. Pour avis.

L237J04326

TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

MonJuridique.infogreffe

Administrer son entreprise en toute confiance

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

MODIFICATION DU PLAN DE SAUVEGARDE

(Jugement du 18 avril 2023)

SARL ANIMAPP&CO, 7 Rue de la Giraudais, 35170 Bruz, RCS RENNES 799 789 318. Location de Bornes de jeux. , autorise la modification du plan de sauvegarde. Modifications : autorise la levée partielle de la clause d'inaliénabilité concernant la branche d'activité dépendant du contrat de franchise INNOV'EVENT et autorise la cession de la branche d'activité dépendant du contrat de franchise INNOV'EVENT au profit de la société M'CREATION et autorise que la société M'CREATION compense des factures qui lui sont dues depuis le jugement de sauvegarde de la société ANIMAPP&CO (dettes postérieures).
13501540329983-2019J00072

MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 12 avril 2023)

SARL ZOE ET SALOME BIS, 45 Boulevard de la Tour d'Auvergne, 35000 Rennes, RCS RENNES 504 559 808, RM 504 559 808. Bar, restauration traditionnelle. Jugement modifiant le plan de redressement. Autorise le règlement par anticipation du passif. Dit que les fonds du prêt accordés par la caisse d'épargne devront être versé entre les mains du commissaire au plan.
13501540053588-2014J00353

ARRET PLAN DE CESSIION TOTALE

(Jugement du 21 avril 2023)

SA INNES, 5 Rue Pierre Joseph Colin, Zac Atalante Champeaux, 35000 Rennes, RCS RENNES 482 009 560. Conception et commercialisation appareils électroniques. Arrêtant le plan de cession totale dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société SA INNES au profit de la société SAS INOVELEC GROUPE, Zone industrielle du Landry, allée Jacques Ducos, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE RCS PERIGUEUX 912 146 255 avec faculté de substitution au profit d'une personne morale à constituer, date d'effet de la cession : 22 avril 2023 à 0h01.
13501540329980-2022J00376

FAILLITE PERSONNELLE

(Jugement du 04 avril 2023)

SAS M2S OUEST (M2S), 36 Rue du Manoir de Servigné, 35000 Rennes, RCS RENNES 839 483 120. Gardiennage. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de KESSIE BAMBA pour une durée de 7 ans.
13501540053594-2022J00067

SARL RAF AUTOMOBILES, Rue de la Perrière, Pa Confortland, 35520 Melesse, RCS RENNES 807 500 558. L'achat la vente et le dépôt vente de véhicules automobiles neufs et d'occasion L'achat et la vente de pièces et accessoires automobiles location de courte ou de longue durée de véhicules et de voitures automobiles légers, camions, utilitaires, lavage et nettoyage. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de AIKANOUCHE OGANESYAN pour une durée de 8 ans.
13501540053591-2022J00193

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS - Modification du plan de redressement
(Jugement du 23 mars 2023)

SAS NEUFTEX - NOM COMMERCIAL : TOTO ET TOTO SOLDES, 45 Avenue Victor Hugo, Aubervilliers, 93300 Aubervilliers, RCS BOBIGNY 612 053 207. Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé. Jugement modifiant le plan de redressement
L237J04391

AVIS

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE

Société Anonyme Publique locale
Au capital de 225 000 euros
Siège social : Hôtel du Département -
1 avenue de la Préfecture -
35042 RENNES CEDEX
RCS Rennes 813 780 681

Il résulte des termes du procès-verbal du Conseil d'administration en date du 26 avril 2022 la modification suivante à publier :

- Par délibération en date du 15 novembre 2021, le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine a désigné son nouveau représentant pour siéger au Conseil d'Administration de la société. Il s'agit de Monsieur Frédéric MARTIN, domicilié 1 Les Monts 35470 LA NOE-BLANCHE lequel remplace à ces fonctions Monsieur Jean -Luc CHENUT. Cette modification a pris effet le 15 novembre 2021.

Par décision du 7 juin 2022, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a approuvé la modification de l'objet social de la société. L'article 3 des statuts est modifié comme suit :

Ancienne mention :

La Société a pour objet, dans le cadre de conventions conclues avec ses actionnaires prenant la forme, soit de mandats, soit de conduites d'opération, soit des missions de prestation de service dans les domaines suivants :

le CONSEIL : - réaliser toutes études concourant à la mission d'ingénierie territoriale assurée par le Département.

l'ETUDE : - réaliser toutes études portant sur le patrimoine immobilier existant ou futur, ainsi que toutes les démarches administratives nécessaires, en particulier les différents diagnostics exigés par la loi ou la réglementation en vigueur.

- réaliser toutes études préalables destinées à la reconversion ou à la valorisation des sites appartenant au Département.

le DEVELOPPEMENT : - réaliser des travaux de déconstruction ou de démolition, de dépollution et, plus généralement, tous travaux permettant d'aboutir à la livraison d'un terrain nu sans que l'opération en cause puisse être qualifiée d'opération d'aménagement au sens de la réglementation en vigueur.

l'URBANISME : - proposer d'assurer des missions d'assistance concernant les sujets relatifs à l'urbanisme tels que procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), périmètre de ZAC, problèmes fonciers liés à l'expropriation.

la CONSTRUCTION : - construire tous équipements neufs, de réaliser tous travaux de démolition, de rénovation, de reconstruction ou d'extension d'équipements existants.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuent à sa réalisation. Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Nouvelle mention :

La société a pour objet d'accompagner ses collectivités locales actionnaires dans la mise en oeuvre de leurs politiques publiques locales. Conformément au L 1531 -1 du code général des collectivités territoriales, la société a pour objet d'accomplir sur décision et pour le compte de ses actionnaires, tout acte visant à mener les :

• Études pré-opérationnelles et réalisation des opérations d'aménagement conformément à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme ;

• Études, réalisation et gestion des équipements et infrastructures liés au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

• Interventions sur le patrimoine immobilier, les sites fonciers naturels ou bâtis, existant ou futur, pour y conduire tous travaux de dépollution, démolition, rénovation, construction neuve, reconstruction, extension d'équipements existants ou à compléter ;

• Études, rénovation, réalisation et gestion d'équipements d'infrastructures ou de superstructures de nature à améliorer les fonctionnalités urbaines et à favoriser le développement du territoire tels que voirie et ouvrages routiers, réseaux divers, édifices, installations et ouvrages publics, et plus généralement toutes les interventions concourant à encourager les mobilités douces ;

• Acquisition de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, en vue notamment de leur gestion ou de la constitution de réserves foncières y compris pour des sujets d'expropriation. De manière plus générale, elle pourra en outre réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation, notamment toutes les missions d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. À cet effet, la société pourra effectuer toute démarche administrative nécessaire, et passer toute convention appropriée, mandat, prestations de services... pour mener toutes les opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus. La société exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif.

Cette modification a pris effet le 7 juin 2022.

Des termes du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 10 octobre 2022 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 novembre 2022, il résulte les modifications suivantes dans la composition du conseil d'administration à publier :

- Le nombre de sièges d'administrateur de la Société est porté de dix-sept à treize dont dix sièges attribués au Département d'Ille et Vilaine et trois sièges attribués à l'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités à participation minoritaire ;

- L'Assemblée Spéciale a désigné pour la représenter au sein du Conseil d'administration : La Communauté de Communes Bretagne Porte de Loire Communauté domiciliée Parc d'activités de Château Gaillard - 2 allée de l'Ille - 35470 BAIN DE BRETAGNE, représentée par Monsieur Vincent MINIER, domicilié 821 Le Bois Régnier 35150 CHANTELOUP ;

- La Commune de Pipriac domiciliée 13 place de la Mairie - 35550 PIPRIAC, représentée par Monsieur Franck PICHOT, domicilié 37 place de Verdun 35550 PIPRIAC ;

- La Commune de Redon domiciliée 18 place Saint Sauveur - 35600 REDON, représentée par Monsieur Lionel REMANDE, domicilié 23 rue des K'Nues 56350 SAINT JEAN LA POTERIE.

- Les fonctions d'administrateur de la Commune de Pleurtuit, de la Communauté de Communes de Couesnon Marches de Bretagne, de la Communauté de Communes de St Méen-Montauban, de la Commune de Boisgervilly, de la Commune de Louvigné du Désert et de la Commune de Dinard ont pris fin.

Ces modifications ont pris effet le 7 novembre 2022.

Pour avis et mention,
Le Directeur Général
Monsieur Patrice TOLLEC

L237J04451

PARUTION

DU 20 MAI 2023

BOUCLAGE

DES ANNONCES

LÉGALES

LE MERCREDI 17 MAI

À 12H00

ANNONCELEGALE@7JOURS.FR

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 20/04/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **RÉPARATION SYSTÈME ELECTRO-NIQUE**

Siège social : 2 la buardais , 35390 SAINTE ANNE SUR VILAINE

Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS RENNES

Gérance : Monsieur BAILLY Yvonnick, demeurant 2 la buardais , 35390 SAINTE ANNE SUR VILAINE

Gérant

L237J04327

In Extenso

Experts-Comptables

Aux termes d'un acte SSP en date à PACE du 19 Avril 2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 euros dont la dénomination est EVENT TIME ; siège social 10 rue Michel Marion 35740 PACE; Objet social : La création, la conception, la réalisation, l'organisation et la communication d'évènements privés ou professionnels ; Toutes opérations de relations publiques autour d'évènements sportifs, culturels et professionnels aux niveaux national et international ; La Création et la vente de concepts événementiels, études, conseils et stratégie en marketing et communication ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Gérance : M. Rafaël BELLERY demeurant 10 rue Michel Marion 35740 PACE; Immatriculation au RCS de RENNES.

L237J04337

In Extenso

Experts-Comptables

Aux termes d'un acte SSP en date à MORDELLES du 19 Avril 2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 euros dont la dénomination est BODIGUEL GESTION ENTREPRISE ; siège social : 17b Mail du Commandant Jacques-Yves Cousteau 35310 MORDELLES ; Objet social : L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en uvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ; L'exercice de tous mandats sociaux ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Gérance : M. Benjamin BODIGUEL demeurant 17b Mail du Commandant Jacques-Yves Cousteau 35310 MORDELLES ; Immatriculation au RCS de RENNES.

L237J04338



GLOB

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 Gravot
35470 BAIN DE BRETAGNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électroniquement le 20 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : GLOB
Siège social : 17 Gravot, 35470 BAIN DE BRETAGNE

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Benoît GUERRIER, demeurant Gravot 35470 BAIN DE BRETAGNE et

Madame Olivia LECHAUX, demeurant Gravot 35470 BAIN DE BRETAGNE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.
Pour avis

L237J04344



VOGEL, GAUTRON & OREAL
02 99 81 20 86 / vgo.saintmalo@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nicolas OREAL, Notaire à SAINT-MALO (Ile-et-Vilaine), 51 boulevard Douville, le 18 avril 2023 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La Société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : TED.

Le siège social est fixé à : RENNES (35000) 2 rue Jean Milon.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 eur) constituée d'apports en numéraire.

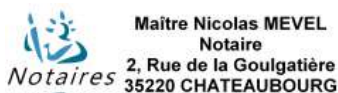
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Téva SERGENT demeurant à RENNES (35000) 61 rue Guiguené et Monsieur Edouard CARVALLO demeurant à MENIL (53200) La Coudre.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Pour avis.
Le Notaire.

L237J04348



2, Rue de la Goulgatière
35220 CHATEAUBOURG

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 mars 2023, à RENNES.

Dénomination : BAUDRAIRIE.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 13 rue Paul Bert, 35000 RENNES.

Objet : Acquisition, apport, construction, location, vente de tous biens et droits immobiliers et accessoires.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 500 euros

Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Arthur LE FEVRE, demeurant 13 rue Paul Bert, 35000 Rennes

Gérant : Madame Marie-Claire CHANU épouse LE FEVRE, demeurant 13 rue Paul Bert, 35000 Rennes

La société sera immatriculée au RCS DE RENNES.

Pour avis.

L237J04368

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **NICOLAS MAUDUIT**. Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée à associé unique.

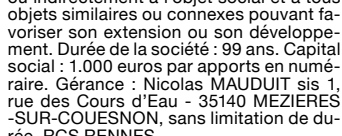
Siège social : 1, rue des Cours d'Eau - 35140 MEZIERES-SUR-COUESNON.

Objet social : Toutes activités de conseils en informatique. La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée de la société : 99 ans. Capital social : 1.000 euros par apports en numéraire. Gérance : Nicolas MAUDUIT sis 1, rue des Cours d'Eau - 35140 MEZIERES-SUR-COUESNON, sans limitation de durée. RCS RENNES.

Pour avis.

L237J04370



2, Rue de la Goulgatière
35220 CHATEAUBOURG

AVIS DE CONSTITUTION

Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 3 rue du Glorieux, 35400 ST MALO

Objet social : l'acquisition, l'administration, la gestion par la location ou autrement de tous immeubles, biens immobiliers et autres droits immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Victor RICHARD demeurant 3 rue du Glorieux, 35400 ST MALO

Madame Albane RICHARD, demeurant 3 rue du Glorieux, 35400 ST MALO

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO.

Pour avis
La Gérance

L237J04403

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique le 20 avril 2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **DA&CS**
Objet social : Vente et prestations informatiques

Siège social : 13 Rue des Haguins, 35740 PACE

Capital : 100 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS RENNES

Président : BOULAIRES Denis, demeurant 13 Rue des Haguins, 35740 PACE

Pour avis
La Gérance

L237J04402

Aux termes d'un acte sous signature privée électroniquement le 20 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **DA&CS**
Objet social : Vente et prestations informatiques

Siège social : 13 Rue des Haguins, 35740 PACE

Capital : 100 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS RENNES

Président : BOULAIRES Denis, demeurant 13 Rue des Haguins, 35740 PACE

Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions statutaires et légales

Clause d'agrément : Article 14 des statuts

Denis Boulaire

L237J04406



ALPHA 14

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 26 rue l'Arbrier
35220 ST DIDIER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique privée en date du 24 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : ALPHA 14
Siège social : 26 rue l'Arbrier, 35220 ST DIDIER

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Miguel LEFEUVRE, demeurant 26 rue l'Arbrier - 35220 ST DIDIER

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, décisions d'associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L237J04417



TRENTE CINQ NOTAIRES
28 rue Alphonse Legault
à BRUZ (35170)

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Guillaume JOUIN, Notaire associé à BRUZ, en date du 14 avril 2023

Dénomination : SCI AYDEN.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 31 Boulevard Chailleux, 35170 Bruz.

Objet : Acquisition, vente, gestion et, plus généralement, exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers.

Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros

Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes opérations sont soumises à l'agrément de la société.

Gérant : Monsieur Sinan EGRI, demeurant 31 Boulevard Chailleux, 35170 Bruz

La société sera immatriculée au RCS de Rennes

L237J04422



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 avril 2023, à Goven.

Dénomination : Le Jardin d'Olympe.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : La Bézalais, 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Production et commercialisation d'électricité d'origine photovoltaïque.

Durée de la société : 99 années (s).
Capital social fixe : 200 euros divisé en 20 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : En dehors des opérations de reclassement, les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : Président : Madame Evelyne BRAUD 51 Beaugard 35580 Goven.

La société sera immatriculée au RCS Rennes.
Pour avis.

L237J04425

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **AMB INCEN-**

DIÉ ;
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée ;

Siège social : 7, rue du Rocher 35530 BRECE ;

Objet social : La vente, l'installation et la maintenance de matériels incendie et prévention ; Toutes prestations de formation dans le domaine de la sécurité incendie ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée de la société : 99 ans ;
Capital social : 2.000 euros ;

Gérance : M. Mike BACHELOT sis 7, rue du Rocher 35530 BRECE sans limitation de durée.
RCS RENNES. Pour avis.

L237J04432

Aux termes d'un acte SSP en date du 17 avril 2023 il a été constitué une société Dénomination sociale : SASU H.B.C.O. HABITAT BATIMENT CONSTRUCTION DE L'OUEST Siège social : 22, Square des Hautes Chalais 35200 RENNES Forme : SASU Capital : 1 000 Euros Objet social : Bâtiment Gros-œuvre Maçonnerie ; Monsieur YILMAZ Yakup, né le 10 juillet 1978 à HINIS (TURQUIE), de nationalité Turque, demeurant 22, Square des Hautes Chalais 35200 RENNES est élu président pour une durée indéterminée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Rennes

L237J04450

LNX CONSEIL

SASU en formation au capital de 1500 €
Siège social : 8 allée Alcide de Gasperi 35760 SAINT GREGOIRE

INSERTION CONSTITUTIVE

Par acte SSP du 19/04/2023, il a été constitué une SASU dénommée : LNX CONSEIL Siège social : 8 allée Alcide de Gasperi 35760 SAINT GREGOIRE Ca-

pital de 1500 €Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement : toutes activités de conseils en entreprise en matière de direction générale, gestion sociale, de stratégie commerciale, marketing et apporteur d'affaires ; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Président M. LANOUX Fabien, 8 allée Alcide de Gasperi 357600 SAINT GREGOIRE. Transmission des actions : actions librement cessibles. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote. Tout actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES.

L237J04452

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à RENNES (35) du 25 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique.

Dénomination sociale : SD-BATI
Siège social : 29 B rue Aurélie Nemours 35000 RENNES

Objet social : tous travaux de maçonnerie générale, construction ou rénovation et le gros oeuvre en général

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Suleyman DOGAN, né le 1er février 1985 à KARAKOCAN (TURQUIE), demeurant 29 B rue Aurélie Nemours 35000 RENNES, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS RENNES.

L237J04464

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **FM+ INVEST**
FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 50 000 euros
SIEGE SOCIAL : 47 rue Jules Lallemand, 35000 RENNES

OBJET : L'activité de société Holding, la supervision et la gestion d'autres unités de la même entreprise ou du même groupe, la prise en charge du rôle de planification et de direction stratégique ou organisationnelle de l'entreprise ou du groupe ;

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 années
GERANCE : Cyrille LE MENTEC, demeurant 1 chemin de la Source, 35320 CREVIN et François LEBEL, demeurant 70 Les Cyprès, 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

IMMATRICULATION : au RCS de RENNES

Pour avis, L237J04468

Par acte sous signature privée en date du 25.04.2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GDM-DEV
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1.000 euros

SIÈGE : 36 Rue du Champ des Demoiselles - 35590 LA CHAPELLE THOUARUAULT

OBJET : L'analyse, l'étude, la conception, le développement, l'édition et la commercialisation de solutions globales ou non en matière de systèmes informatiques et de logiciels associés ; L'étude, la conception, l'hébergement, la maintenance et la commercialisation par tous moyens de sites internet ; Le conseil, l'accompagnement et la formation auprès de toute personne physique ou morale dans le domaine de l'informatique ;

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 19 des statuts. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRÉSIDENT : Est nommé sans limitation de durée Monsieur Corentin, Emmanuel, Alaric GROSDÉMOUGE, Demeurant 36 Rue du Champ des Demoiselles - 35590 LA CHAPELLE THOUARUAULT

IMMATRICULATION : au RCS de RENNES.

Pour avis,

L237J04488

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Rennes en date du 18/04/2023, il a été constitué la société ci-après :

Forme : une société civile de construction vente qui sera régie :

«par les dispositions du Titre IX du Livre troisième du Code Civil et par les dispositions du décret n°78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le Titre IX précité du Livre troisième du Code Civil, «plus particulièrement, par les dispositions du Chapitre II « De la société civile « du même Titre IX,

«plus particulièrement encore, par les dispositions des articles L 211-1 à L 211-4 et R 211-1 à R 211-6 du Code de la construction et de l'habitation, afférentes aux sociétés constituées en vue de la vente d'immeubles ;

Objet :
La société a pour objet :
- l'acquisition de parcelles de terrains à RENNES - Porte de Saint Malo, rue amiral gaspard de Coligny

- la construction sur ces terrains de tous immeubles ou ensembles immobiliers,

- la vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement tout en respectant les prix de vente maxima fixés en application du III de l'article R443-34 CCH,

- accessoirement la location totale ou partielle des immeubles et la gestion locative temporaire associée au dispositif de la location accession ; ou la prise à bail à construction selon les dispositions de l'article L 251-1 du CCH ou à bail réel solidaire selon les dispositions de l'article L 255-3 du CCH constitutif de droits réels immobiliers sur lesdites parcelles,

- et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient rien le caractère civil de la société.

Il est ici précisé que les engagements pris par l'une ou l'autre des sociétés associées, antérieurement à la constitution de la SCCV et en vue de la réalisation des différents éléments de l'objet ci-dessus, pourront être repris par la SCCV.

Dénomination : «**SCCV KERCOLIGNY**»

Siège social : RENNES (35200), 110 boulevard Clémenceau

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Capital social : 1 000,00 €
Gérant : La Société Anonyme Coo-

pérative de Production d'Habitation à Loyer Modéré dénommée KEREDES PROMOTION IMMOBILIERE, ayant son siège social à RENNES (35200), 110 bd Clémenceau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, sous le numéro 699 200 523.

Immatriculation au RCS de RENNES.

Pour avis, La gérance

L237J04499

Avis est donné de la constitution, par acte SSP en date du 26 avril 2023, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JB HOLDING

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 20 bis le bourg 35133 LA SELLE-EN-LUITRE

Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés civiles, artisanales, commerciales, agricoles ou à prépondérance immobilière ; l'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de sociétés ;

Toute participations dans les affaires de même nature ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-énoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation ou autrement ;

L'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation, l'accomplissement de toutes prestations de services au profit des entreprises ou entités dans lesquelles elle détiendra une participation.

Durée de la société : 99 ans

Capital social : 1.000 euros, par apport en numéraire

Gérance : Monsieur Jacques BRAULT, sisé 20 bis le bourg 35133 LA SELLE-EN-LUITRE, sans limitation de durée.

RCS RENNES. Pour avis.

L237J04500

Par ASSP en date du 14/04/2023 il a été constitué une SCI à capital variable dénommée :

INVICT'IMMO

Siège social : 44 AVENUE ALEXANDRE GILLOIS 35230 SAINT-ERBLON Capital minimum : 1500 € Capital souscrit : 15000 €

Capital maximum : 800000 € Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la location, la cession de tous immeubles ou biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Gérance : Mme Kesler Adélaïde demeurant 44 Avenue Alexandre Gillois 35230 SAINT-ERBLON ; Mme FLEURY-MARIAGE Bénédicte demeurant 153 Rue de Belle épine 35510 CESSON-SÉVIGNÉ Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. La cession ne peut intervenir qu'au profit d'un avocat ou d'une société régulièrement inscrite à l'ordre des avocats sur l'un quelconque de ses tableaux. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES.

L237J04517

SERVICE DE
RELECTURE
ASSURÉ

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

MODIFICATIONS

CABINET MAGALI RIDEAU
SELARL D'AVOCATS
1 route de Paris - BP 51204
Immeuble Atalys 1
35512 CESSON-SEVIGNÉ



OPHTA FRANCE

SA au capital de 250 020 Euros
Siège social : Zone d'activité de Bellevue -
2 Rue Hélène Boucher
35235 THORIGNE-FOUILLARD
RCS RENNES 379 437 627

TRANSFORMATION EN SAS

Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 29 mars 2023, il a été décidé à l'unanimité, de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du même jour.

La dénomination sociale, l'objet social, la durée et le capital social de la société restent inchangés.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme : Ancienne mention : Société anonyme
Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration :
Ancienne mention : Monsieur Erwann CORBEL, Président du Conseil d'Administration, administrateur et Directeur général, demeurant au 16 Bis Boulevard de Metz à RENNES (35700) ;

- La société A.E.G., représentée par Monsieur André-Alain CORBEL, administrateur, domiciliée dans la Zone d'activité de Bellevue, 2 Rue Hélène Boucher à THORIGNE-FOUILLARD (35235) et immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 430 037 010 ;

- Monsieur Guy CHAUMONT, administrateur, demeurant au 60 Trévart à YVINGNAC-LA-TOUR (22350) ;

- Monsieur Nicolas JEANNESSON, administrateur et Directeur général délégué, demeurant au 11 Rue des Vieux Capucins à CHARTRES (28000).

Nouvelle mention : - Monsieur Erwann CORBEL, Président, demeurant au 16 Bis Boulevard de Metz à RENNES (35700) ;

- Monsieur Nicolas JEANNESSON, Directeur général, demeurant au 11 Rue des Vieux Capucins à CHARTRES (28000).

Commissaire aux comptes : La société GEIREC reste en fonction jusqu'au terme de son mandat.

Clauses restreignant la transmission d'actions : Toute transmission d'actions est soumise à droit de préemption des associés. A défaut d'exercice de ce droit, toute transmission d'actions à un tiers quel qu'il soit est soumise à agrément préalable des associés statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des actions dont disposent les associés présents ou représentés. La cession d'actions entre associés est libre.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Mention sera faite au RCS de RENNES.

L237J02481

ABC CONTRACTANT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20.000 euros
Ancien siège social : Rue du Pré Long Parc Tertiaire du Val d'Orson - 35770 VERN-SUR-SEICHE
Nouveau siège social : 12 Square du Grand Islot 35170 BRUZ
789 587 680 RCS RENNES

Par décisions unanimes des associées en date du 27/03/2023, avec effet à compter du même jour, le siège social a été transféré du Rue du Pré Long Parc Tertiaire du Val d'Orson - 35770 VERN-SUR-SEICHE à 12 Square du Grand Islot - 35170 BRUZ. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. RCS RENNES. Pour avis. La Gérance.

L237J04306

MALOFORMA

SASU au capital de 1000 €
Siège social :
RUE AMAND DAGNET 35400 Saint-Malo
914 794 177 RCS de Saint-Malo

Le 31/10/2022, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social qui devient : marketing, conseil, consulting, vente à distance, e-commerce
Mention au RCS de Saint-Malo

L237J03041

CABINET MAGALI RIDEAU
SELARL D'AVOCATS
1 route de Paris - BP 51204
Immeuble Atalys 1
35512 CESSON-SEVIGNÉ



HOLDING BLAMOUTIER - BACON - BREITEL - DIABIRA - LEBHAR - SPFPL de Médecins spécialisés en chirurgie orthopédique, traumatologie et neurochirurgie

Au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 Boulevard de la Boutière
35760 SAINT-GREGOIRE
RCS RENNES 824 556 336

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2023, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Arnaud BLAMOUTIER de ses fonctions de gérant à effet du 30 avril 2023 et ont décidé :

- de nommer Monsieur Gilles GUERIN demeurant 2B Allée Raymond Cornon - 35000 RENNES, en qualité de co-gérant, à compter du 1er mai 2023 pour une durée illimitée,

- de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : HOLDING BACON - BREITEL - DIABIRA - LEBHAR - GUERIN - SPFPL de Médecins spécialisés en chirurgie orthopédique, traumatologie et neurochirurgie

Les articles 3 et 15 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la Gérance

L237J03812

LA MANCELLE

Société civile au capital de 4 000 €
Siège social : 7 rue du Bois de Soeuvres,
ZA La Hallerais
35770 VERN-SUR-SEICHE
500 585 856 R.C.S. RENNES

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 7 rue du Bois de Soeuvres, ZA La Hallerais 35770 VERN-SUR-SEICHE au 12 Allée de la Chapelle 35310 MORDELLES, avec effet rétroactif au 1er janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L237J04229

In Extenso

Experts-Comptables

L'EPICERIE VOTRE MARCHE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Rue Général de Gaulle
35380 PAIMPONT
798 893 459 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une décision en date du 18 avril 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 4 Rue Général de Gaulle, 35380 PAIMPONT au 8 rue de la fontaine de Barenton, 35380 PAIMPONT à compter du 18 avril 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L237J04311

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dénomination : **SERVIMMO**. Forme : SAS. Capital social : 40000 euros. Siège social : 93 Avenue Henri Fréville, 35000 RENNES. 498 508 423 RCS de RENNES. Aux termes de l'AGO en date du 3 juillet 2020, les associés ont pris acte de la fin des mandats du commissaire aux comptes titulaire et suppléant : - HELEOS AUDIT - 4 Allée Marie Berhaut - 35000 RENNES - société à responsabilité limitée - 479 245 565 RCS RENNES (titulaire partant) - Corinne CHABERNAUD née le 01/06/1972 à NONTRON (24) - Espace Performance Bât c3 Espace Rouge - 35760 SAINT-GREGOIRE (suppléant partant) Mention sera portée au RCS de Rennes.

L237J04312

AVOXA
SOCIÉTÉS D'AVOCATS

AARPI AVOXA RENNES
5 allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES

FEEOLE DEVELOPPEMENT CITOYEN
Société par actions simplifiée au capital de 8.500.083 Euros

Siège social : 5 rue des Acacias - 35640 MARTIGNE-FERCHAUD
890 554 496 RCS RENNES

Aux termes des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2023, les associés de la société ont décidé :

1.- De prendre acte de la démission, à compter du 9 mars 2023, de Monsieur Bernard MOREL de son mandat de Président.

2.- De constater la fin de mandat des directeurs généraux à compter du 6 avril 2023, à savoir de Monsieur Daniel BELLANGER, Monsieur Olivier DUCLOS, de Monsieur Denis LIGUET, de Monsieur Valéry NAULET, consécutive à la démission du Président conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts,

3.- De nommer en qualité de nouveau Président de la Société à compter du 6 avril 2023 Monsieur Jean-Michel BOIRON, né le 9 juillet 1954 à GUERET (23000) et demeurant 1 Beaumont Férad à THOURIE (35134)

4.- De désigner de nouveaux directeurs généraux à compter du 6 avril 2023, à savoir :

- Monsieur Michel LEMONNIER
Demeurant à MARTIGNÉ (35640) - 4 allée des Genêts

Né à LA FONTENELLE (35) le 18 janvier 1956

- Monsieur Dominique RUPIN
Demeurant à RETIERS (35240) - Lous-seau

Né à RETIERS (35) le 14 janvier 1960

- Monsieur Laurent FAISNEL
Demeurant à JANZE (35150) - 49, rue Paul Painlevé

Né à RENNES (35) le 20 décembre 1980

- Monsieur Valéry NAULET
Demeurant à JANZE (35150) - 19 rue de Savoie

Né à BAUGE (49) le 3 juillet 1974
5.- De transférer le siège social actuellement situé 5 rue des Acacias à MARTIGNE-FERCHAUD (35640) vers 1 Beaumont Férad à THOURIE (35134) à compter du 6 avril 2023.

L'article 4 des statuts a été mis à jour en conséquence.

Mention sera faite au RCS de RENNES
Pour avis, Le Président

L237J04322



" DEUX-MECANIQUE "

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : ZAC de la Roncière
2 rue René Dumont
35500 VITRE
349 836 742 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal des décisions collectives unanimes des associés en date du 20 avril 2023, il a été décidé, à compter du même jour de transformer la Société en Société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination sociale de la société, son objet social, son siège social, sa durée demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 8 000 €. M. Gilles SUAUDEAU demeurant 10 allée Paul Gauguin, 35500 VITRE et Mme Adeline DEUX demeurant La Blairie, 35500 VITRE ont été nommés respectivement Président et Directrice générale de la société sous sa nouvelle forme, pour une durée illimitée. Leurs mandats de Co-gérants ont pris fin à compter du même jour. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Les actions ne peuvent être cédées, sauf entre associés et au profit d'un descendant du cédant et sauf en cas de cession ou transmission concomitantes de la totalité des actions de la Société à un même acquéreur devant associé unique, qu'avec l'agrément préalable d'une décision collective des associés.

Mention au RCS de RENNES.
Pour avis.

L237J04323



SAPL DU SUD VILAINE

Société Anonyme Publique Locale
Au capital de 37 200 euros
Siège social : 1, Place François Dollier
35390 GRAND-FOUGÉRAY
837 698 455 RCS RENNES

MODIFICATION DE CERTAINS REPRESENTANTS PERMANENTS DES ADMINISTRATEURS

Aux termes d'une délibération en date du 16/06/2022 l'Assemblée Générale Mixte a nommé :

Mme Céline HUNAU, (en remplacement de Monsieur Bernard CHAUVIN, démissionnaire), pour représenter la commune de GRAND-FOUGÉRAY (Présidente du Conseil d'administration et Administrateur) ;

M. Victor LERMITTE (en remplacement de Monsieur Serge LEGENDRE, démissionnaire) pour représenter la commune de SAINT-SULPICE-DES-LANDES (Vice-Présidente du Conseil d'administration et Administrateur) ;

Mme Aurélie LE MOUROUX (en remplacement de Madame Christiane CHOPIN, démissionnaire), pour représenter la commune de SAINT-SULPICE-DES-LANDES (Administrateur).

Pour avis
Le Conseil d'Administration

L237J04324

VOS ANNONCES PAR MAIL

annoncelegale@7jours.fr



MODIFICATIONS

C.TROP'

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 68, Rue de Paris
35000 RENNES
911 132 181 RCS RENNES

Le 22 février 2023, l'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. RCS RENNES.
Pour avis.

L237J04330

MF ELAGAGE PAYSAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 euros
Ancien siège social : 2, La Balusais -
35490 GAHARD
Nouveau siège social : 21, Bel Air
35490 GAHARD
890 929 862 RCS RENNES

Par décisions unanimes des associés en date du 22/03/2023, il a été décidé 1/ de transférer le siège social du 2, La Balusais - 35490 GAHARD au 21, Bel Air - 35490 GAHARD à effet du 22/03/2023. 2/ de modifier l'objet social comme suit à compter du 22/03/2023 : Toutes prestations en matière d'entretien et de création de paysages, de maçonnerie de jardins, vente de végétaux, dessouchage, élagage, travaux d'enrobés et création de terrasse et toutes activités s'y rapportant ; Pépinière et vente de bois ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés. RCS RENNES. Pour avis.

L237J04332

SMIL'ART
Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 10 000 euros
Siège social : 61 la roche martin
35580 GOVEN
824 148 233 RCS RENNES

TRANSFORMATION

Aux termes de l'AG en date du 17/04/2023, l'associée unique a décidé de transformer la société en SARL sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 01/07/2023. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés. Gérance : Mme ROBIN Françoise demeurant 61 la Roche Martin 35580 GOVEN. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de RENNES.

L237J04345

SCI LA CHESNAIS

Société civile immobilière
au capital de 310.000 euros
Siège social : rue du Clos Bigot
ZA de la Garenne
35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE
790 970 974 RCS RENNES

Par décisions unanimes des associés du 13/12/2022, Guillaume LOUVEL sis Le Champ Renou 35680 BAIS a été nommé cogérant sans limitation de durée à compter du 13/12/2022. RCS RENNES. Pour avis.

L237J04346



CAP CODE
Société d'avocats
13 rue de Châtillon
BP 60435
35004 RENNES CEDEX
www.capcode.eu

SFG

SARL au capital de 50 010 euros
13 rue de Châtillon - 35000 RENNES
RCS RENNES n° 493 501 266

AVIS DE PUBLICITE

Sur décisions de l'associé unique du 10 mars 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 500 100 euros par émission de 50 010 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, émises au pair, en rémunération d'un apport en nature. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : capital de 50 010 euros. Nouvelle mention : capital de 550 110 euros. Inscription modificative au RCS de Rennes.
Pour avis, la gérance.

L237J04351

CERFRANCE
BROCÉLIANDE

EARL MARY-GAUVIN

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Le Pont Touraude
35730 PLEURTUIT
852 671 023 R.C.S. SAINT MALO

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant délibération du 16 mars 2023, l'assemblée des associés a décidé, à compter du 16/03/2023 :
- d'augmenter le capital social de la société pour le porter à 13 500 € par apport en numéraire,
- de transformer l'EARL en SCEA désormais dénommée MARY-GAUVIN. Cette transformation n'entraîne pas création d'une personne morale nouvelle. Aucune modification n'est apportée à l'objet, à la durée de la société.
- de modifier la dénomination sociale qui devient MARY-GAUVIN
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT MALO.
Pour avis, la Gérance

L237J04353

SIMBA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 18, Mail François Mitterrand
35000 RENNES
828 571 877 RCS RENNES

Le 30/09/2022, l'AG mixte se prononçant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. RCS RENNES.
pour avis.

L237J04366

NOTAIRES

NICOLAZO
MARIE-PASCALLE & JEROME

SCI ALPHA 1

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000,00 euros
10 allée du Pressoir 35135 CHANTEPIE
RCS RENNES 752984435

MODIFICATIONS DIVERSES

Objet : La société a pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la

mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Aux termes de deux actes unanimes en date du 7 avril 2023, la société susvisée a décidé de :

- la démission de Monsieur Aymeric LECONTE en tant que gérant ;
- la nomination de Monsieur Aristide LECONTE, demeurant à THORIGNE-FOUILLARD (35235) 29 rue Lariboisière, en tant que gérant ;

- transférer son siège social de CHANTEPIE (35135) 10 allée du Pressoir à THORIGNE-FOUILLARD (35235) 29 rue Lariboisière.

Avec effet au 7 avril 2023.
Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis,
La gérance

L237J04377



JURIS LABORIS
Avocats d'entreprises
18 avenue Jean JAURES
35400 SAINT MALO
02 57 64 01 20

SARL BOUTEMY MENUISERIE

SARL au capital anciennement de 2000€ et depuis le 23/03/2023 au capital de 1400€
La VILLE JOIE 35540 LE TRONCHET
RCS Saint MALO 851 558 692

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL NON MOTIVÉE PAR DES PERTES

L.A.G.E. du 16 février 2023 a décidé du principe de la réduction du capital social de la société par voie de réduction du nombre de parts sociales porté de 200 parts à 140 parts.

L'AGE du 23 mars 2023 a constaté la réduction du capital social qui est désormais de 1400 euros.
Les statuts ont été modifiés.
Pour avis la gérance

L237J04393



BRETAGNE ATLANTIQUE CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 656 820 €uros
Siège social : Ileadit Les Quatre Chênes - 35000 RENNES
R.C.S. RENNES 803 168 996

Aux termes du procès-verbal du 16 décembre 2022, l'associée unique a décidé de nommer la société TRISKELL AUDIT, Société par actions simplifiée au capital de 1 200 €uros dont le siège est à PLEIRIN (22190) - 33 avenue du Général de Gaulle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-BRIEUC sous le numéro 798 511 085, représentée par son directeur général, Monsieur Jean-Michel LE GALL, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes, qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les

comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir, en ce qui le concerne, qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Les conditions rendant nécessaire la désignation d'un commissaire aux comptes supplantant ne sont pas réunies.

Mention sera faite au RCS de RENNES
Pour avis

L237J04394



FONCIERE TIRIAD

Société par Actions Simplifiée
Au capital réduit à 500 euros
Siège social : 55, Boulevard Victor Hugo
35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE
888 385 010 RCS RENNES

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes de décisions unanimes des Associées en date du 9/02/2023 et du procès-verbal de la Présidente en date du 21 avril 2023 le capital social a été réduit d'une somme de 500 euros, pour être ramené de 1.000 euros à 500 euros par rachat et annulation de 500 actions nominatives ordinaires.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à 1.000 euros.»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à 500 euros.»

Pour avis, La Présidente

L237J04402

CERFRANCE
BROCÉLIANDE

EARL SAFFRAY BERTRAND ET MARTINE

Société civile
au capital de 280 000 €
Siège social : la Frèche
35150 AMANLIS
RCS RENNES 520 371 329

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suivant délibération du 28/02/2023, l'assemblée des associés a décidé :

- le transfert du siège social à « La Tionnais » 35150 AMANLIS,
- le retrait de la gérance de M. Bertrand SAFFRAY,

- la nomination de M. Jean-Marc LEROUX en tant que gérant de la société

- de transformer l'EARL en SCEA désormais dénommée « LEROUX ». Cette transformation n'entraîne pas création d'une personne morale nouvelle. Aucune modification n'est apportée à l'objet, à la durée de la société.

Modifications seront faites au Greffe du TC de RENNES.

Pour avis

L237J04428

ABONNEZ-VOUS
EN LIGNE
SUR NOTRE
SITE

MODIFICATIONS

JEROME LANOE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 2D Allée de la Glaume
35410 CHATEAUGIRON
R.C.S. RENNES 753 023 407

MODIFICATION DE LA GERANCE

Par acte constatant les décisions unanimes des associés du 24 avril 2023, il a été pris acte de la démission de Monsieur Jacques LANOE de son mandat de Gérant prenant effet ce même jour et décidé de nommer de qualité de Gérant, Monsieur Jérôme LANOE, demeurant 2 rue du Bocage 44160 INDRE, sans limitation de durée. RCS RENNES.
Pour avis,
L237J04449

VINCI ENERGIES FRANCE TERTIAIRE GRAND OUEST

Société par actions simplifiée
au capital de 50.500 euros
25 Bis Rue de la Métrie -
35760 MONTGERMONT
RCS Rennes sous le n° 814 572 327

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision en date du 24 avril 2023, le Président a décidé, à compter de 25 avril de transférer le siège social au 25 bis rue de la Métrie 35760 MONTGERMONT. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS de RENNES.
Pour avis,
L237J04490

M^e FONTANIER-RUBIO
Notaire associé
1, rue Saint Martin
35420 LOUVIGNE DU DESERT



Suivant acte reçu par Maître FONTANIER-RUBIO Béatrice, notaire à LOUVIGNE DU DESERT (Ille-et-Vilaine), 1, Rue Saint Martin, le 31 mars 2023. Monsieur Jean Pierre Michel Louis BERTIN, retraité, et Madame Sylvie Christine Yvette D'HANGEST, retraitée, demeurant ensemble à MELLE (35420) lieu-dit «La Beurrière» n°921. Monsieur est né à MELLE (35420) le 28 septembre 1957, Madame est née à FOUGERES (35300) le 6 juillet 1956. Mariés à la mairie de FOUGERES (35300) le 27 avril 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Régime légal non modifié. Les époux ont adopté le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des deux époux. Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Béatrice FONTANIER-RUBIO, notaire à LOUVIGNE DU DESERT (35420) - 1 rue Saint Martin. Pour avis et mention. Me Béatrice FONTANIER-RUBIO, notaire. L237J04502

ESPACE ENGINEERING, SAS au capital de 500000 €, 1 rue André et Yvonne MEYNIER - 35000 RENNES, RCS RENNES 343353447. En date du 28/02/23, l'Associé unique, constatant l'arrivée du terme des mandats du co-commissaire aux comptes titulaire, la société QUINIOU LAINE AUDIT (anciennement QUINIOU SYNERGIE AUDIT), et du co-commissaire aux comptes suppléant, Mme Sylvie WANAVERBECCQ, a décidé de ne pas procéder à leur renouvellement. Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis Le Président
L237J04513

SCI LA COUDETTE

Au capital de 200,00 euros
Siège : 6 allée de la Coudette
35230 BOURGBARRE
RCS de RENNES 453 787 897

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Suivant partage en date du 20 avril 2023, il a été pris acte de la démission de Monsieur Stéphane FOURNIGAUD, demeurant à BOURGBARRE (35230), 15 Château Logé en tant que co-gérant.
Avec effet immédiat.
De ce fait Madame Gwenola ROSE reste seul gérant.
La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de RENNES.
Pour avis, La gérance.
L237J04525

DISSOLUTIONS

Par AGE du 20 avril 2024, Monsieur CENAN Kerem Président de la SARL AMED a décidé la dissolution qui sera suivie de la clôture de liquidation - radiation de sa société au capital de 1000 euros dont le siège social est au 9 RUE DES CHARMILLES 35510 CESSON SEVIGNE Siret 838306306 RCS RENNES Monsieur CENAN Kerem domicilié au 15 Square de NIMEGUE 35200 RENNES
Le siège de domiciliation sera fixé au domicile du gérant.
L237J04364

SCCV ALBATROS

SCCV société en liquidation
au capital de 1524 €
Rue DES Iles Kerguelen
35760 SAINTGREGOIRE
419481064 RCS de RENNES

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
La société LOYER HERVO IMMOBILIER, SARL au capital de 100.200 €, sise Rue DES ILES KERGUELEN 35760 St Gregoire, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 398710467, a été nommé liquidateur et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus.
Pour avis.
L237J04421

LES ANDRENES
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social et de liquidation : Parc d'Activités de la Richardière
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
488 161 290 RCS RENNES

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décisions unanimes des associés du 31/03/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2023 et sa mise en liquidation ; Sébastien BALE sis 22 rue Isaac Le Chapelier 35000 RENNES a été nommé Liquidateur à compter 31/03/2023, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Parc d'Activités de la Richardière 35530 NOYAL-SUR-VILAINE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Les fonctions de la gérance prennent fin à compter du 31/03/2023. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES en annexe au RCS. Pour avis. La Gérance.
L237J04444

ANTOLIDEL Société à responsabilité limitée, au capital de 1000 €, Siège : La Cardière 35850 Irodoüer, RCS : RENNES N°493192660. Selon assemblée générale extraordinaire en date du 30/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/12/2022. Liquidateur : Michel MINARD, La Cardière, 35850 Irodoüer. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, où sera adressée la correspondance et seront notifiés tous actes et documents.
Formalités au RCS RENNES.
L237J04447

SCI ANNE-CLAUDE

SCI au capital de 6 097,96 €
Siège social : 15 rue Jacques Cartier
35800 DINARD
RCS de SAINT MALO n°391 381 092

L'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateurs Mme TYMEN ANNICK, demeurant 113 RUE DU BAS MARAIS, 35800 SAINT LUNAIRE et Mme BAUSSAN CLAUDINE, demeurant 45 B RUE DE LA VILLE ES LEMETZ, 35800 DINARD et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SAINT MALO.

Pour avis
LES LIQUIDATEURS
L237J04498

SCCV HF ROSA

Capital : 1 000 €
Siège social : 110 bd Clémenceau
RENNES
RCS RENNES : 799 791 579

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 24 avril 2023, la société KEREDIS PROMOTION IMMOBILIERE Gérante et associée unique, propriétaire de toutes les parts de la SCCV HF ROSA, a prononcé la dissolution de la SCCV HF ROSA conformément à l'article 1844-5 du Code Civil. Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans le délai de 30 jours de la présente publication. Les oppositions devront être présentées au Tribunal de Commerce de RENNES. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES. Pour avis le gerant et associée unique
L237J04508

EURL PIZZA BONHEUR

Société à responsabilité limitée à associée unique en liquidation dont le liquidateur est Mme Lalande Violaine
EURL AU CAPITAL DE 500 €
SIEGE SOCIAL : 16, Rue du Point du Jour - 35890 LAILLE
RCS RENNES B 841 211 154

AVIS DE DISSOLUTION

L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 30 janvier 2023, la dissolution anticipée de l'EURL PIZZA BONHEUR, à effet du 31 janvier 2023 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Lalande Violaine demeurant 24, rue du courtill du bois - 35 890 LAILLE à compter de la même date. La gérance assumée par Mme Lalande Violaine a pris fin à la même date. L'associée unique a conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé 24, rue du courtill du bois - 35 890 LAILLE qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Rennes.
Pour avis et mention Le liquidateur
L237J04509

CLÔTURES

A.L.F LOURY

Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
Zone d'activités de Gérard - 2
35500 MONTREUIL SOUS PEROUSE
Siège de liquidation : 14 Rue des Tilleuls
35450 LANDAVRAN
509 519 914 RCS RENNES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 1^{er} février 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Franck LOURY, demeurant 14 Rue des Tilleuls, 35450 LANDAVRAN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le liquidateur
L237J04222

HOLDCO MF, STE EN LIQUIDATION
SAS au capital de 80935419 €
Siège social :

18 rue de Baudrairie 35000 Rennes
533 127 205 RCS de Rennes
LAGO du 31/12/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. HAMON Yannick, demeurant 118 Vieille route de Briec 35000 Rennes pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Rennes.
Radiation au RCS de Rennes
L237J04301

RT IMMO

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 2.000 euros
Siège social et de liquidation : La Faverie
35370 ETRELLES
490 189 271 RCS RENNES

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décisions unanimes des associés du 08/03/2023, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Eric TERRAIS sis La Faverie 35370 ETRELLES et déchargé ce dernier de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter rétroactivement du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES. Pour avis.
L237J04412

CONSEIL IMMOBILIER NEUF

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 200 euros
Siège social : LD LA GUINAIS
35410 CHATEAUGIRON
Siège de liquidation : LD LA GUINAIS
35410 CHATEAUGIRON
824 015 986 RCS RENNES

AVIS RADIATION

Aux termes d'une décision en date du 31 Décembre 2022 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Yannick LE DILHUIT, demeurant Lieu-dit La Guinais, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur
L237J04423

CLÔTURES

EURL RODOLPH MAILLARD, STE EN LIQUIDATION Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000€ sise 17 Rue Noël Blayau 35000 RENNES 850795576 RCS de RENNES, Par décision de l'associé unique du 24/04/2023, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. MAILLARD Rodolph 17 Rue Noël Blayau 35000 RENNES, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 24/04/2023. Radiation au RCS de RENNES.

L237J04426

cm&a
Chevalier Merly & Associés
CABINET D'AVOCATS
Avocats - Conseil et Contentieux
35510 CESSON-SEVIGNE
Tél. 02 99 83 83 11

CAVOUR

Société en liquidation
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 9 Rue Hélène Boucher
35235 THORIGNE FOUILLARD
RCS de RENNES n°828 951 210

L'Assemblée générale extraordinaire du 27/03/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. FLORIO Antoine de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 27/03/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

L237J04431

NOTAIRES DES LICES

Notaires associés
11 rue Rallier du Baty
RENNES
Tél. 02 99 78 57 57



ALMANDA

SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 9 rue Jules Simon
35000 RENNES
RCS RENNES 487 711 624

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes des décisions collectives adoptées le 30 décembre 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture de la liquidation de la société à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

L237J04512

PARUTION DU 20 MAI

BOUCLAGE
LE MERCREDI 17 MAI

12H00

CONVOICATIONS



SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE À CAPITAL VARIABLE

15 Saint-Hubert - 35590 SAINT GILLES
S.I.R.E.T : 333 708 949 000 32
S.I.R.E.N : 333 708 949
APE : 01.62Z

AVIS DE CONVOCAZIONE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le conseil d'administration de la coopérative YXIA convoque ses adhérents le mardi 16 mai 2023 à 9H00 à participer à l'assemblée générale ordinaire.

Dans le cas où cette première assemblée ne pourrait statuer, faute de quorum, une seconde assemblée aura lieu : vendredi 2 juin 2023 à 9H00, au siège social de la coopérative, 15 Saint-Hubert à SAINT GILLES (35590).

Les adhérents devront s'inscrire soit par mail vreacan@yxia.fr ou soit par téléphone au 02.99.78.72.80.

L'Assemblée générale ordinaire sera invitée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022

Présentation du rapport d'activité et du rapport de gestion ;
Examen et approbation des comptes annuels 2022 ;

Présentation des rapports du commissaire aux comptes ;

Affectation du résultat ;
Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration ;
Vote des résolutions ;
Pouvoirs pour les formalités ;
Questions diverses.

Les adhérents ont la faculté à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative, des documents ci-dessous :

comptes annuels rapport du conseil d'administration aux associés coopérateurs

rapport du conseil d'administration aux associés coopérateurs ;
rapport sur la gestion ;
texte des résolutions proposées ;
rapports des commissaires aux comptes ;

rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions soumises à autorisation préalable.

Le conseil d'administration

L237J04404

FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Stéphanie RUCAY, le 24 avril 2023, en cours d'enregistrement, la société dénommée **BCT 35**, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à BREAL SOUS MONTFORT (35310), 6 rue des Etoiles Filantes, immatriculé au RCS de RENNES sous le numéro 851.309.732 a cédé à **Monsieur Stéphane Eugène Georges MERLE**, demeurant à SAINT MALO (35400), 42 avenue de Villers, entrepreneur individuel immatriculé au RCS de SAINT-MALO sous le numéro 518.567.037, le fonds de commerce de transport public routier de marchandises et de location de véhicules industriels avec conducteur assurée exclusivement à l'aide de véhicules n'excédant pas 3 tonnes 5, exploité à BREAL-SOUS-MONTFORT (35310), 6 rue des Etoiles Filantes, connu sous le nom de BCT 35 moyennant le prix de 20.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels : enseigne, nom, clientèle et achalandage. Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Stéphanie RUCAY, notaire à RENNES, où domicile a été élu à cet effet.

L237J04461



Etude de Maître Lucie VIGNERON
3, avenue de l'Eglise, 35130 RANNEE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me VIGNERON, notaire à RANNEE (35130), le 19 avril 2023, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de RENNES le 21 avril 2023 références 2023 N 01784, **M. Boumedienne BENGANA**, demeurant à LAVAL (53000) 35 Place de la Commune, immatriculé au RCS de RENNES sous le numéro SIREN 504249194.

A vendu à la société **DAWAT**, Société à responsabilité limitée, au capital de CINQ CENTS EUROS (500,00 €), dont le siège est à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE (35130) 9 Place Raymond David, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 951244714.

Le fonds de commerce de RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE OU A EMPORTER, SANDWICH, FRITES, VENTE DE BOISSONS, exploité à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE (35130) 9 Place Raymond David, sous le nom « LA STATION », avec entrée en jouissance au 19 avril 2023 moyennant le prix de 55.000,00 €, s'appliquant savoir : aux éléments incorporels pour 50.000,00 € et aux éléments corporels pour 5.000,00 €.

Les oppositions s'il y a lieu, devront être faites, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (dix) jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Me VIGNERON, notaire à RANNEE (35130), 3 Avenue de l'Eglise.

Pour avis, Le notaire.

L237J04470

REGIMES MATRIMONIAUX

GRAND ANGLE
grand-angle-betton.notaires.fr
1, rue d'Helsinki - 35830 BETTON
02 99 55 35 35

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me GUINES notaire à BETTON, le 20/04/2023.

M. Zohire BOUSALAH né à ROUBAIX (59) le 24/12/1955 et Mme Maryvonne Marcelle Louise BOUGERIE, son épouse, née à BETTON (35) le 26/05/1956, demeurant à BETTON (35) 6 Chemin du Vau Chalet, initialement mariés sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, ont souhaité adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions sont à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me GUINES, notaire à BETTON.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour avis et mention.
Le notaire.

L237J04361

Suivant acte reçu par Me Véronique RABRAIS, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle «Bénédicté BODIN-BERTEL et Véronique RABRAIS, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à PLEURTUIT, 4 rue Ransbach Baumbach, CRPCEN 35095, le 21/04/2023, a été effectué un aménagement de régime matrimonial

ENTRE :
Monsieur Roger Pierre Joseph LAINE, retraité, et Madame Marie France Agnès Henriette HOUDUS, retraitée, demeurant ensemble à PLEURTUIT (35730) 6 rue des Pois Saint-Antoine.
Monsieur est né à PLEURTUIT (35730) le 03/03/1939,
Madame est née à TREMBLAY (35460)

le 15/08/1943.
Mariés à la mairie de TREMBLAY (35460) le 12/08/1963 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ledit aménagement consistant en un apport de bien propre par M LAINE à la communauté.

les oppositions des créanciers seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L237J04399



BRMG NOTAIRE
28B Rue de Rennes
35510 CESSON-SEVIGNE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Laurent BERNADAC Notaire à CESSON-SEVIGNE (35510), 28, B rue de Rennes, le 20 avril 2023, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :
CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL.

Monsieur Yannick, Gérard, Jacques LE MIGNON et Madame Christiane, Michelle, Madeleine TARDIVEL, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (35140), 26, rue du Bourg au Loup.

Nés savoir :
- Monsieur LE MIGNON à NANTES (44000) le 19 février 1962,
- Madame TARDIVEL à RENNES (35000) le 8 décembre 1963.

Mariés à PACE (35740) le 4 juillet 1987. Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.

Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil avec attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Laurent BERNADAC, notaire à CESSON-SEVIGNE (35510), 28, B rue de Rennes.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion, Le notaire

L237J04445



RETROUVEZ-NOUS SUR 7JOURS.FR

RÉGIMES MATRIMONIAUX

M^e FONTANIER-RUBIO
Notaire associé
1, rue Saint Martin
35420 LOUVIGNE DU DESERT



CHANGEMENT RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître FONTANIER-RUBIO Béatrice, notaire à LOUVIGNE DU DESERT (Ille-et-Vilaine), 1, Rue Saint Martin, le 8 avril 2023.

Monsieur Michel Joseph Amand Marcel THEBAULT, retraité, et Madame Régine Clémentine Maryline GUILLOUX, retraitée, demeurant ensemble à LE FERRE (35420) lieudit LA Peltrie.

Monsieur est né à SAINT-GERMAIN-EN-COGLES (35133) le 8 mars 1954.

Madame est née à FALAISE (14700) le 20 décembre 1957.

Mariés à la mairie de SAINT-JAMES (50240) le 16 juin 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Régime légal non modifié.
Les époux ont adopté le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des deux époux.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Béatrice FONTANIER-RUBIO, notaire à LOUVIGNE DU DESERT (35420) - 1 rue Saint Martin.

Pour avis et mention,
Me Béatrice FONTANIER-RUBIO, notaire.

L237J04523

AUTRES ANNONCES

Maitres FRANÇOIS & MACÉ
Notaires

16, Bd de Rochebonne
35400 SAINT-MALO PARAMÉ



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 mai 2019, Monsieur Georges Adolphe Jean CHAPPEDELAINE, en son vivant retraité, époux de Monsieur Christiano MIRANDA GONCALVES, demeurant à SAINT-MALO (35400) 6, allée de Mercière. Né à SAINT-MALO (35400), le 25 novembre 1933. Marié à la mairie de SAINT-MELOIR-DES-ONDES (35350) le 17 décembre 2022 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à SAINT-MALO (35400) le 18 février 2023.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laurent FRANCOIS, Membre de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée « OFFICE NOTARIAL DE ROCHEBONNE », titulaire d'un office notarial à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 16 Boulevard de Rochebonne, soussigné, le 28 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laurent FRANCOIS, notaire à SAINT-MALO, référence CRPCEN : 35085, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SAINT-MALO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L237J04347

GENTILHOMME - CHARPENTIER
LATRILLE - BOURGES - BUREAU
lexnot
14 avenue Janvier CS 46421
35084 Rennes Cedex
www.lexnot-notaires.fr
t. 02 99 29 61 29
accueil.35008@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 novembre 2018, Madame Lucienne Yvette Aimée FOURCHON, en son vivant retraitée, demeurant à RENNES (35000) 66 rue de Saint Malo- EHPAD HOTEL DIEU CHU. Née à TANGER (MAROC), le 13 janvier 1927. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à RENNES (35000) (FRANCE), le 24 septembre 2022.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine BUREAU, Notaire Associé exerçant au sein de l'Office notarial sis à RENNES, 14 Avenue Janvier, dont est titulaire la société dénommée « LEXONOT », société par actions simplifiée titulaire d'offices notariaux, ayant son siège social à RENNES (Ille et Vilaine), 14 avenue Janvier, le 6 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Antoine BUREAU, notaire à RENNES 14 avenue Janvier - CS 46421 - 35064 RENNES CEDEX, référence CRPCEN : 35008, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RENNES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. (Date de réception : 11/04/2023) En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L237J04350

Maitres FRANÇOIS & MACÉ
Notaires

16, Bd de Rochebonne
35400 SAINT-MALO PARAMÉ



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 janvier 2014, Madame José Marie Louise GRANDJEAN, en son vivant retraitée, demeurant à GRANDOLA (PORTUGAL) Urbanização soltroira lot 331 CARVALHAL. Née à REIMS (51100), le 12 août 1935. Veuve de Monsieur Didier René Pierre Marie BRETONNIERE et non remariée. De nationalité française. Non résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à SETUBAL (PORTUGAL), le 5 février 2023. A consenti des legs à titre universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laurent FRANCOIS, Membre de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée « OFFICE NOTARIAL DE ROCHEBONNE », titulaire d'un office notarial à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 16 Boulevard de Rochebonne, soussigné, le 28 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laurent FRANCOIS, notaire à SAINT-MALO, référence CRPCEN : 35085, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SAINT-MALO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L237J04352



OFFICE DU CARRE
NOTAIRES LES REMPARTS
Me Pauline JOSSELIN notaire à
FOUGERES (I.&V.)

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe en date du 18 octobre 1998, Madame Marie-Françoise Juliette Thérèse POIRIER, retraitée, demeurant à FOUGERES (35300), 18 BOULEVARD Nelson Mandela EHPAD de Paron, née à FOUGERES, le 27 décembre 1926 et décédée à FOUGERES (35300), le 13 janvier 2023.

A institué un légataire universel.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Pauline JOSSELIN, notaire à FOUGERES (35300), 3 Boulevard Jean Jaurès, notaire chargé de la succession.

L237J04362



OFFICE DU CARRE
NOTAIRES LES REMPARTS
Me Pauline JOSSELIN notaire à
FOUGERES (I.&V.)

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe en date du 12 février 2017, Madame Renée Anna Louise Alexandrine CHARTRAIN, retraitée, veuve de Monsieur Francis FROGET, demeurant à FOUGERES (35300), EHPAD de Paron, née à FOUGERES, le 14 juillet 1923 et décédée à FOUGERES (35300), le 20 janvier 2023.

A institué six légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Pauline JOSSELIN, notaire à FOUGERES (35300), 3 Boulevard Jean Jaurès, notaire chargé de la succession.

L237J04363



OFFICE DU CARRE
NOTAIRES LES REMPARTS
Me Pauline JOSSELIN notaire à
FOUGERES (I.&V.)

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe en date du 30 août 2013, Madame Simone Augustine Marie QUINQUENEL-GRANDIN, retraitée, veuve de Monsieur François Augustin Antonin BIGOTTE, demeurant à FOUGERES (35300), 9 rue de la Landronnière, née à LOUVIGNE-DU-DESERT (35420), le 20 juin 1932 et décédée à FOUGERES (35300), le 05 février 2023.

A institué un légataire universel.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Pauline JOSSELIN, notaire à FOUGERES (35300), 3 Boulevard Jean Jaurès, notaire chargé de la succession.

L237J04365

B'KERY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 16, Mail François Mitterrand
35000 RENNES
898 301 858 RCS RENNES

Le 30/09/2022, l'AG mixte se prononçant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. RCS RENNES, pour avis.

L237J04416



OFFICE DU CARRE
NOTAIRES LES REMPARTS
Me Pauline JOSSELIN notaire à
FOUGERES (I.&V.)

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe en date du 12 août 2009, Madame Reine Louise Anne Marie SENECHAL, retraitée, veuve de Monsieur Marcel Joseph TURGIS, demeurant à ROMAGNE (35133), La Hatais, née à LA CHAPELLE SAINT AUBERT (35140), le 19 mai 1927 et décédée à FOUGERES (35300), le 22 janvier 2023.

A institué onze légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Pauline JOSSELIN, notaire à FOUGERES (35300), 3 Boulevard Jean Jaurès, notaire chargé de la succession.

L237J04369

CABINET ALAIN GORRET
NICOLAS MARUELLE
Espace performance
Centre Alphasis Bat H1
35760 SAINT-GREGOIRE
02 99 23 03 22



Aux termes du procès-verbal des décisions à caractère mixte en date du 06/04/2023, l'associé unique de la SARL LAMIF6, société au capital de 800 €, dont le siège social est sis 15, allée des Korrigans à CESSON-SEVIGNE (35510), immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 909 515 991, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS de RENNES Pour avis

L237J04411

JJS

Société par actions simplifiée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 22 bis, rue d'Anjou
35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS
901 342 600 RCS RENNES

Le 20/03/2023, l'associée unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. RCS RENNES, Pour avis.

L237J04484

RECTIFICATIFS



TRENTE CINQ NOTAIRES
28 rue Alphonse Legault
à BRUZ (35170)

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans 7 Jours Petites Affiches du 8 avril 2023, concernant la société VAY FOOD, 50 rue de Belle Epine, 35510 Cesson Sevigne. Il y a lieu de lire «Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2022», et non pas : «Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 mars 2023».

L237J04424



7 JOURS

PETITES AFFICHES DE BRETAGNE



VOTRE JOURNAL
PAPIER ET
SUR SUPPORTS
NUMÉRIQUES

58€ TTC
PAR AN



4 BONNES RAISONS DE VOUS ABONNER !

En plus d'être au fait de l'actualité économique de votre territoire, vous avez accès aux annonces légales, appels d'offres et ventes aux enchères.

La newsletter réservée aux abonnés vous offre la lecture du magazine en format digital, en avant-première

Vous recevez le magazine 7 Jours, dans votre boîte aux lettres, chaque semaine.

Vous bénéficiez d'un accès libre au site 7Jours.fr, offrant l'intégralité de nos contenus web.

BULLETIN D'ABONNEMENT 2023

S'abonner pour 1 an et +, payer en ligne sur www.7jours.fr
Ou envoyer ce bulletin complété et accompagné de votre règlement à :
7 jours - 1 rue de la Chalotais - BP 80338 - 35103 RENNES Cedex

6 MOIS = 37 €

1 AN = 58 €

2 ANS = 110 €

NOM, PRÉNOM _____

SOCIÉTÉ _____

PROFESSION _____

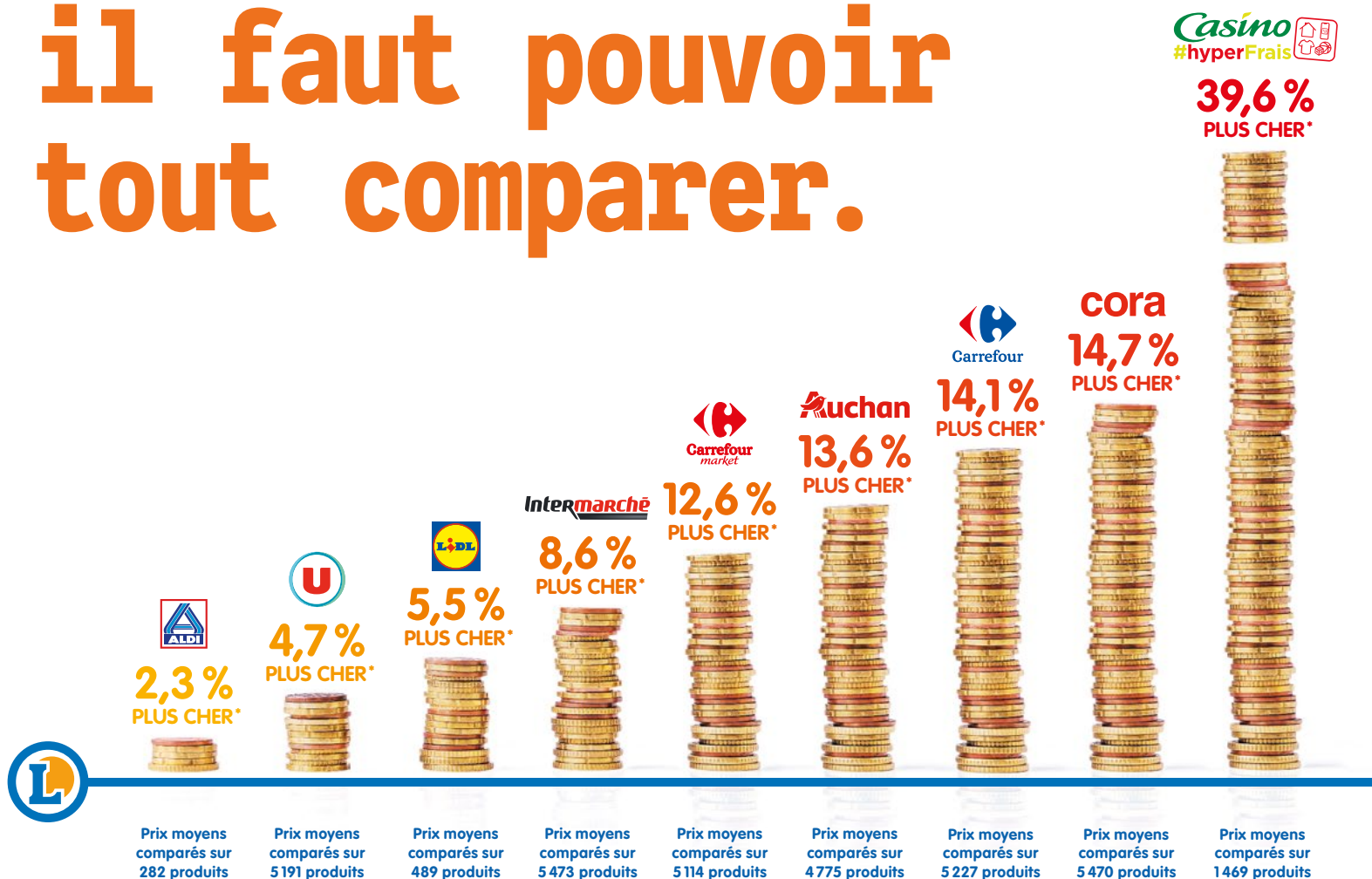
ADRESSE _____

TÉL. _____

MAIL _____

MOT DE PASSE _____

Quand tous les prix augmentent, il faut pouvoir tout comparer.



VÉRIFIEZ
QUI EST LE MOINS
CHER SUR L'APPLI
MON E.LECLERC

E.Leclerc

DÉFENDRE TOUT
CE QUI COMPTE POUR VOUS.



*Comparaisons de prix moyens sur un total de 5756 produits de marques nationales relevés du 06/03/2023 au 18/03/2023 dans 395 magasins des 10 enseignes comparées. La surface de vente moyenne étudiée pour chaque enseigne est de : E.Leclerc 5934m², Aldi 877m², magasins U 3908m², Lidl 1137m², Intermarché 3478m², Carrefour Market 3117m², Auchan 9677m², Carrefour 7885m², Cora 9617m² et Casino Hyper Frais 8103m². Étude réalisée sur des enseignes de formats différents. Plus d'informations et détails des prix et des formats des magasins étudiés sur quiestlemoinscher.leclerc